

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES ANNEE 2015



**7 cour des Bénédictins - 77160 PROVINS
Tel : 01.60.58.60.58 Fax : 01.60.52.63.41 E-mail : accueil@cc-du-provinois.fr**

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	5
2. COMPETENCES STATUTAIRES	7
3. INSTANCES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES	12
3.1. <i>Composition du conseil communautaire</i>	12
3.2. <i>Présidence et vice-présidence</i>	16
3.3. <i>Bureau communautaire</i>	16
3.4. <i>Commissions thématiques</i>	17
4. ORGANIGRAMME DES SERVICES	19
5. BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES	21
5.1. <i>Débat d'Orientation Budgétaire 2015</i>	21
5.2. <i>Budget général de la Communauté de Communes du Provinois</i>	22
5.3. <i>Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif</i>	28
5.4. <i>Budget annexe du centre aquatique</i>	31
5.5. <i>Budget annexe du lotissement</i>	34
6. SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS FINANCIERES	38
6.1. <i>Subventions aux associations</i>	38
6.2. <i>Subvention en faveur Des Après-Midi de Saint-Loup</i>	38
6.3. <i>Conservatoire "Pauline VIARDOT" du Provinois : Vote d'une avance exceptionnelle à valoir sur la subvention de fonctionnement 2016</i>	38
6.4. <i>Subventions en faveur des projets pédagogiques à vocation culturelle des écoles du territoire</i>	39
6.5. <i>Renouvellement du partenariat avec ACT'ART pour les Scènes Rurales</i>	40
6.6. <i>Participation financière aux actions proposées par Tintinnabule</i>	40
6.7. <i>Participation financière aux actions proposées par Encres Vives</i>	40
6.8. <i>Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec le cinéma LE REXY</i>	41
6.9. <i>Participation au financement de la navette touristique</i>	41
7. FISCALITE	42
7.1. <i>Vote des taux de taxes additionnelles et de C.F.E</i>	42
7.2. <i>Vote du taux 2015 de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - Régime général</i>	42
7.3. <i>Vote du taux 2015 de T.E.O.M pour la commune de Saint-Martin-du-Boschet</i>	42

7.4. Choix du mode de répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales	42
7.5. Assujettissement à la T.V.A des travaux de la maison de santé de Chenoise	45
7.6. Provision pour risques et charges d'exploitation	45
7.7 Fixation définitive du montant de l'A.C de Jouy-le-Châtel	45
8. AUTRES DECISIONS	46
8.1. Formation des élus : orientations thématiques et vote du plafond	46
8.2. Fixation des tarifs 2016 des Accueils de Loisirs Sans Hébergement	46
8.3. Vote des tarifs pour le service de portage de repas à domicile	47
9. OPERATIONS ET REALISATIONS	48
9.1. Régularisation foncière : Vente au Département de Seine-et-Marne de parcelles au giratoire de la RD 403 desservant la zone d'activité des Cas Rouges à Longueville	48
9.2. Z.A.C du Provinois : Approbation du compte-rendu annuel aux collectivités locales au titre de l'année 2014	48
9.3. Vente d'une parcelle sur la zone de la Noëlle à Beton-Bazoches	49

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2015 DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PROVINOIS PRESENTE PAR CHRISTIAN JACOB, PRESIDENT.**

Texte de référence :

Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au "Renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, en matière de communication des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale".

Le présent rapport est établi en application de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus. Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ».

1. PRESENTATION GENERALE

La Communauté de Communes du Provinois a été créée le 02 avril 2013 par arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°2 du 21 mai 2013, portant « création d'une communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de la G.E.R.B.E, du Provinois et extension à la commune de Chalaute-La-Grande ».

La Communauté de Communes du Provinois est composée de 40 communes, regroupant 35 586 habitants (Source INSEE 1^{er} janvier 2015), pour une superficie de 63 702 hectares.

Le territoire de la Communauté de Communes du Provinois



Communauté
de communes du
PROVINOIS

Communes adhérentes :

1.	Augers en Brie
2.	Bannost-Villegagnon
3.	Beauchery Saint-Martin
4.	Beton-Bazoches
5.	Bezalles
6.	Boisdon
7.	Cerneux
8.	Chalautre-la-Grande
9.	Chalautre-la-Petite
10.	Champcenest
11.	Chenoise
12.	Courchamp
13.	Courtacon
14.	Cucharmoy
15.	Fretoy
16.	Jouy-le-Châtel
17.	La Chapelle-Saint-Sulpice
18.	Léchelle
19.	Les Marêts
20.	Longueville
21.	Louan-Villegruis-Fontaine
22.	Maison-Rouge en Brie
23.	Melz sur Seine
24.	Montceaux les Provins
25.	Mortery
26.	Poigny
27.	Provins
28.	Rouilly
29.	Rupéreau
30.	Saint Brice
31.	Sainte Colombe
32.	Saint-Martin du Boschet
33.	Saint Hilliers
34.	Saint-Loup de Naud
35.	Sancy les Provins
36.	Soisy-Bouy
37.	Sourdun
38.	Villiers-Saint-Georges
39.	Voulton
40.	Vulaines les Provins

2. COMPETENCES STATUTAIRES

Arrêté préfectoral 2013/DRCL/BCCCL/149 du 21 novembre 2013, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Provinois :

ARTICLE 1 –

Est autorisée, à compter du 2 avril 2013, la création d'une communauté de communes issues de la fusion des Communautés de Communes de la « G.E.R.B.E. », du « Provinois » et extension à la commune de « Chalautre la Grande ».

Cette communauté de communes est composée des communes suivantes :

AUGERS-EN-BRIE, BANNOST-VILLEGAGNON, BEAUCHERY-SAINT-MARTIN, BETON-BAZOUCHES, BEZALLES, BOISDON, CERNEUX, CHALAUTRE-LA-GRANDE, CHALAUTRE-LA-PETITE, CHAMPCENEST, CHENOISE, COURCHAMP, COURTACON, CUCHARMOY, FRETOY, JOUY-LE-CHATEL, LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE, LEHELLE, LES MARETS, LONGUEVILLE, LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE, MAISON-ROUGE, MELZ-SUR-SEINE, MONTCEAUX-LES-PROVINS, MORTERY, POIGNY, PROVINS, ROUILLY, RUPEREUX, SAINT-BRICE, SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET, SAINTE-COLOMBE, SAINT-HILLIERS, SAINT-LOUP-DE-NAUD, SANCY-LES-PROVINS, SOISY-BOUY, SOURDUN, VILLIERS-SAINT-GEORGES, VOULTON, VULAINES-LES-PROVINS.

ARTICLE 2 -

Elle prendra le nom de Communauté de Communes du Provinois.

ARTICLE 3 -

Elle sera constituée pour une durée illimitée.

ARTICLE 4 –

Son siège sera fixé au 7 cour des Bénédictins – 77160 PROVINS.

ARTICLE 5 –

Les fonctions de trésorier de la communauté de communes seront exercées par le Trésorier de Provins.

ARTICLE 6 –

COMPETENCES OBLIGATOIRES

I. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1.1 Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, tertiaire, commerciale, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- Les zones d'activités existantes :
 - Beton-Bazoches : La Noëlle
 - Chenoise : Four à chaux
 - Longueville : Les Cas Rouges
 - Poigny : Petite prairie
 - Poigny : Grande prairie
 - Provins : parc d'activité du Provinois
 - Provins : parc du Durteint
 - Villiers St Georges : Plaine d'activité de Villiers St Georges
 - Les futures zones d'activité d'une superficie supérieure à 5 000 m².

1.2 Création, aménagement, réhabilitation, entretien et gestion de locaux d'activité industrielle, commerciale artisanale ou touristique d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- Les locaux d'activité existants :
- La ferme de la Carreline à Courtacon
- Les 2 immeubles de locaux commerciaux, parc des 2 rivières et parc du Durteint, à Provins
- L'immeuble de commerce à Longueville
- L'immeuble de commerce à Chenoise
- Les futurs locaux d'activité.

1.3 Actions de développement économique d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- Aide à l'implantation et maintien de commerces
- Aide au commerce ambulant

1.4 Elaboration et mise en œuvre d'actions de développement économique concourant à promouvoir le maintien et le développement des entreprises et de l'emploi, sur le territoire de la Communauté de Communes, et qui sont d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- Les études, actions de promotion et de communication du territoire, des zones d'activités communautaires et des entreprises, la recherche et l'accompagnement d'investisseurs et de porteurs de projets en vue de la création, la reprise et l'implantation d'activités économiques
- Les aides directes et indirectes au développement d'entreprises présentant un projet d'extension foncière, ou immobilière, ou de développement de nouvelles activités, ou de création effective d'emplois
- Les aides directes et indirectes à la création d'entreprises (notamment, Plate Forme d'Initiatives Locales)
- Les aides aux actions d'insertion par l'économie. (notamment mission locale, chantiers d'insertion)

1.5 Actions d'accueil, d'information et de promotion touristique d'intérêt communautaire en lien avec l'Office de Tourisme et les Syndicats d'Initiatives.

Sont d'intérêt communautaire :

- Les études de développement touristique
- Les actions de promotion et communication
- La réalisation d'équipement favorisant l'accueil des touristes
- Les actions en faveur du développement des hébergements touristiques dès lors qu'ils sont agréés par la Fédération des Gîtes de France et Clévacances. (Gîtes, chambres d'hôtes, meublés touristiques et accueil de plein air... .)

II. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

2.1 Elaboration, révision et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T) et études connexes. Schéma de secteur. Déclinaison du Plan de Déplacements Urbains (P.L.D....).

2.2 Etude, création, aménagement et gestion d'aires d'accueil pour les gens du voyage.

2.3 Création et réalisation de Z.A.C d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- La Z.A.C du provinois, située au pied de l'Hôpital à Provins
- Les futures Z.A.C à vocation économique et les Z.A.C que la Communauté de Communes destine à recevoir des aménagements et des équipements publics relevant de ses compétences

2.4 Conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes. (Adhésion au syndicat Seine et Marne Numérique).

2.5 Création, aménagement et entretien de liaisons douces y compris leur signalisation.

2.6 Création et aménagement des sentiers de randonnée.

2.7 Gestion du service intercommunal d'assistance en matière d'urbanisme chargé de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

COMPETENCES OPTIONNELLES

III. VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

3.1 Création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- Les voiries de circulation interne aux zones d'activités communautaires

IV. POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL

4.1 Elaboration d'un Programme Local Habitat et mise en œuvre des actions qui en découlent.

4.2 Etude et réalisation d'O.P.A.H intercommunales.

4.3 Mise en œuvre d'actions d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.

Sont d'intérêt communautaire :

- L'Amélioration du parc privé à vocation locative sociale par le biais des O.P.A.H (participation complémentaire à celle de l'Etat pour les travaux de réhabilitation)

4.4 Coordination de la politique du logement des personnes âgées et/ou handicapées.

4.5 Gestion des logements sociaux d'intérêt communautaire :

Sont d'intérêt communautaire :

- Les 4 logements sociaux de Chenoise, propriété de la Communauté de communes

V. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE

5.1 Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés.

5.2 Contrôle des systèmes d'assainissement non collectifs et réhabilitation des installations en A.N.C.

5.3 Transport de l'eau dans le cadre d'un maillage de réseaux d'eau.

VI. EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

6.1 Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- ✓ Le cinéma à Provins
- ✓ Le centre aquatique à Provins
- ✓ L'Ecole de Musique du Provinois

COMPETENCES FACULTATIVES

VII. TRANSPORTS

7.1 Etude, création et gestion des transports collectifs en lien avec le S.T.I.F. Participation financière aux lignes inscrites dans le réseau Est Provinois.

7.2 Gestion du système de Bus A LA DEMANDE mis en place sur le territoire de la Communauté de Communes - B.A.L.A.DE.

VIII. DEVELOPPEMENT SOCIO CULTUREL

8.1 Etude, définition et mise en place d'une politique culturelle d'intérêt communautaire.

8.2 Organisation et animation d'activités culturelles ou sociales d'intérêt communautaire :

Sont d'intérêt communautaire :

- Les actions visant au développement des pratiques culturelles dans l'ensemble des communes de la communauté. A ce titre, la communauté de communes établira chaque année, lors du vote de son budget une liste des associations qui bénéficieront d'une aide financière.

8.3 Etudier les conditions de diffusion de la pratique du théâtre (scènes rurales ...) de la danse, de la musique et des arts plastiques, en favorisant notamment la diffusion de la culture en milieu scolaire et hors temps scolaire.

8.4 Soutien à l'organisation et à la promotion d'activités culturelles en complémentarité avec les actions des communes.

IX. SERVICES A LA PERSONNE

9.1 Création, aménagement et gestion des maisons de santé pluridisciplinaires.

9.2 Service de portage de repas à domicile.

9.3 Mise en place et gestion de la carte du provinois pour un accès à des services publics avec un tarif spécifique pour les habitants de la communauté de communes.

X. GESTION DE LA GENDARMERIE DE VILLIERS SAINT GEORGES

10.1 Gestion d'un immeuble destiné à héberger la caserne de gendarmerie de Villiers St Georges.

XI. ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

11.1 Création, aménagement et gestion de services de Relais Assistantes Maternelles sédentaires et itinérants.

11.2 Création et gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H).

3 INSTANCES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

3.1. COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Par arrêté préfectoral n°2014/DRCL/BCCCL/82 du 23 août 2014, la composition du conseil communautaire a été modifiée. Depuis le 12 octobre 2014, le conseil communautaire est composé de 67 conseillers titulaires et non plus 71 et de 33 conseillers suppléants et non plus 29. Les sièges ont été répartis entre les communes membres à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Sept communes ont été impactées par cette nouvelle répartition des sièges, dont la commune de Jouy-le-Châtel pour laquelle le nombre de conseillers titulaires est passé de 3 à 2.

A l'issue du premier tour des élections municipales organisées dans la commune de Jouy-le-Chatel le 12 octobre 2014, Patrice CAFFIN et Bertrand FAGUER ont été élus conseillers communautaires.

A la suite de ces élections, un recours a été formé par le Préfet de Seine-et-Marne devant le Tribunal Administratif de Melun contre l'élection de Bertrand FAGUER en sa qualité de conseiller communautaire et plus précisément pour non-respect de l'application des dispositions des articles L. 262 et L. 273-8 du Code Electoral, relatifs au mode de scrutin dans les communes de 1 000 habitants et plus.

Le Tribunal Administratif de Melun a rendu son jugement le 5 décembre 2014. L'élection de Bertrand FAGUER en qualité de conseiller communautaire à l'issue du premier tour des élections municipales dans la commune de Jouy-le-Châtel le 12 octobre 2014, a été annulée, au bénéfice de Patricia SOBCZAK, proclamée élue conseillère communautaire.

Le conseil communautaire dans sa séance du 29 janvier 2015 a pris acte du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Melun et a installé Madame Patricia SOBCZAK dans ses fonctions de conseillère communautaire titulaire.

oOo

Monsieur Jean SASSINOT, conseiller communautaire titulaire de la commune de Maison-Rouge en Brie a démissionné de ses fonctions de maire et de conseiller municipal. Cette démission a été acceptée par Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne par courrier le 8 avril 2015.

A la suite de cette démission, des élections ont été organisées dans la commune de Maison-Rouge en Brie. Le 10 juillet 2015, Monsieur Pierre CAUMARTIN a été élu maire par le conseil municipal.

Maison-Rouge en Brie étant une commune de moins de 1 000 habitants, ses représentants au conseil communautaire sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau. La commune est représentée en conseil communautaire par un titulaire et un suppléant. Ainsi suivant l'ordre du tableau, Pierre CAUMARTIN, maire, est désigné conseiller communautaire titulaire et Josette BOREL, première adjointe, est conseillère communautaire suppléante.

Le conseil communautaire dans sa séance du 08 octobre 2015 a pris acte de ces élections et a installé Monsieur Pierre CAUMARTIN dans ses fonctions de conseiller communautaire titulaire.

Madame Joëlle SIORAT, conseillère communautaire titulaire de la commune de Provins a démissionné de son mandat de conseillère municipale le 10 novembre 2015. En démissionnant de son mandat de conseillère municipale, le mandat de Madame SIORAT en qualité de conseillère communautaire est tombé automatiquement et immédiatement dans la mesure où les deux mandats sont liés.

Le législateur prévoit l'obligation de pourvoir au poste vacant d'un conseiller communautaire. Dans les communes de 1 000 habitants ou plus, le remplacement est assuré par le suivant sur la liste des candidats au mandat de conseiller communautaire, élu conseiller municipal et de même sexe que le conseiller démissionnaire.

Ainsi en suivant l'ordre de la liste des candidats au mandat de conseiller communautaire, Madame Joëlle SORAT a été remplacée par Madame Isabelle ANDRÉ.

Le conseil communautaire dans sa séance du 11 décembre 2015 a pris acte de la démission de Madame SORAT et a installé Madame Isabelle ANDRÉ dans ses fonctions de conseillère communautaire titulaire représentant la commune de Provins.

oOo

Le conseil communautaire est composé comme suit :

1	Augers en Brie	Alain	HANNETON	titulaire
		Gabriel	MOIGNOUX	suppléant
2	Bannost-Villegagnon	Michel	LEROY	titulaire
		Philippe	FASSELER	suppléant
3	Beauchery St Martin	Claire	CRAPART	titulaire
		Monique	GEORGE	suppléante
4	Beton-Bazoches	Alain	BOULLOT	titulaire
		Jean-Luc	DRIOT	suppléant
5	Bezalles	Patrick	LEBAT	titulaire
		Pierre	ANDRÉ	suppléant
6	Boisdon	Fabien	PERNEL	titulaire
		Michel	MILLET	suppléant
7	Cerneux	Véronique	NEYRINCK	titulaire
		Olivier	MAZZUCHELLI	suppléant
8	Chalautre-la-Grande	Michèle	PANNIER	titulaire
		Francis	RAVION	suppléant
9	Chalautre-la-Petite	Jean Pierre	NUYTTENS	titulaire
		Daniel	LAMY	suppléant
10	Champcenest	Jean Claude	RAMBAUD	titulaire
		Pascal	CAPOEN	suppléant
11	La Chapelle St Sulpice	Annick	LANTENOIS	titulaire
		Evelyne	FRANCO	suppléante
12	Chenoise	Alain	BONTOUR	titulaire
		Evelyne	D'HAINAUT	titulaire
13	Courchamp	Jacky	GUERTAULT	titulaire
		Christine	BOULET	suppléante
14	Courtacon	Didier	AGNUS	titulaire
		Jean-Dominique	HENNION	suppléant
15	Cucharmoy	Dominique	VERDENET	titulaire
		Christine	DINNEWETH	suppléante
16	Fretoy	Fabien	DELAUNAY	titulaire
		Anne	SOCOLOVERT	suppléante
17	Jouy le Châtel	Patrice	CAFFIN	titulaire
		Patricia	SOBCZAK	titulaire

18	Léchelle	Guy-Jacques	PAGET	titulaire
		Éric	LEMOT	suppléant
19	Longueville	Philippe	FORTIN	titulaire
		Martine	CIOTTI	titulaire
		Francis	PICCOLO	titulaire
20	Louan-Villegruis-Fontaine	James	DANE	titulaire
		Louis	BOURDON	suppléant
21	Maison-Rouge en Brie	Pierre	CAUMARTIN	titulaire
		Josette	BOREL	suppléante
22	Les Marêts	Alain	GUYARD	titulaire
		Alain	ROY	suppléant
23	Melz sur Seine	Jean-Pierre	ROCIPON	titulaire
		Nathalie	ROUSSELET	suppléante
24	Montceaux les Provins	Nicolas	FENART	titulaire
		Patrick	SOUY	suppléant
25	Mortery	Xavier	BOUVRAIN	titulaire
		Odile	CHASSÉ	suppléante
26	Poigny	Claude	BONICI	titulaire
		François	MORIN	suppléant
27	Provins	Christian	JACOB	titulaire
		Virginie	BACQUET	titulaire
		Jérôme	BENECH	titulaire
		Josiane	MARTIN	titulaire
		Dominique	GAUFILLIER	titulaire
		Marie Pierre	CANAPI	titulaire
		Olivier	LAVENKA	titulaire
		Virginie	SPARACINO	titulaire
		Ghislain	BRAY	titulaire
		Chantal	BAIOCCHI	titulaire
		Éric	JEUNEMAITRE	titulaire
		Chérifa	BAALI-CHERIF	titulaire
		Abdelhafid	JIBRIL	titulaire
		Patricia	CHEVET	titulaire
		Hervé	PATRON	titulaire
		María Isabel	GONCALVES	titulaire
		Bruno	POLLET	titulaire
Isabelle	ANDRÉ	titulaire		
Laurent	DEMAISON	titulaire		
Delphine	PRADOUX	titulaire		
28	Rouilly	Pierre	VOISEMBERT	titulaire
		Gérard	DELETAIN	suppléant
29	Rupéreux	Laurence	GARNIER	titulaire
		Jérôme	DAVY	suppléant
30	Saint-Brice	Patrick	MARTINAND	titulaire
		Hervé	ARMANINI	suppléant
31	Saint-Hilliers	Catherine	GALLOIS	titulaire

		Bastien	BONY	suppléant
32	Saint-Loup de Naud	Gilbert	DAL PAN	titulaire
		Jean-François	NOUZÉ	suppléant
33	Saint-Martin du Boschet	Christophe	LEFEVRE	titulaire
		Gérard	BLIN	suppléant
34	Sainte Colombe	Alain	BALDUCCI	titulaire
		Josèphe	LINA	titulaire
		Antonio	NAVARRETE	titulaire
35	Sancy-les-Provins	Yvette	GALAND	titulaire
		Gilles	LANGÉ	suppléant
36	Soisy-Bouy	Jean Patrick	SOTTIEZ	titulaire
		Jeanine	BOURCIER	suppléante
37	Sourdun	Éric	TORPIER	titulaire
		Cécile	CHARPENTIER	titulaire
38	Villiers-Saint-Georges	Tony	PITA	titulaire
		Nadège	VICQUENAULT	titulaire
39	Voulton	Marfial	DORBAIS	titulaire
		Annick	CRAPARD	suppléante
40	Vulaines les Provins	Bertrand	De BISSCHOP	titulaire
		Emmanuel	CHAMPENOIS	suppléant

Au cours de l'année 2015, le conseil communautaire s'est réuni 5 fois :

- ✓ 29 janvier 2015
- ✓ 16 avril 2015
- ✓ 18 juin 2015
- ✓ 08 octobre 2015
- ✓ 11 décembre 2015

3.2. PRESIDENCE ET VICE-PRESIDENCE

PRESIDENT :

Christian JACOB, élu lors de la séance du conseil communautaire du 14 avril 2014.

VICE-PRESIDENTS :

Elus lors de la séance du conseil communautaire du 14 avril 2014 :

Nicolas FENART (Montceaux les Provins)

1^{er} vice-président : Administration générale / Service à la personne / Portage de repas à domicile / R.A.M

Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy)

2^{ème} vice-président : Culture et Sports

Éric TORPIER (Sourdun)

3^{ème} vice-président : Finances et Aménagement numérique

Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin)

4^{ème} vice-présidente : Aménagement et Développement durable / Formation des élus

Olivier LAVENKA (Provins)

5^{ème} vice-président : Développement économique et travaux

Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe)

6^{ème} vice-président : Transports

Yvette GALAND (Sancy-les-Provins)

7^{ème} vice-présidente : Tourisme

Jean-Claude RAMBAUD (Champcenest)

8^{ème} vice-président : Accueils de Loisirs Sans Hébergement

3.3. BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau communautaire est composé de 27 conseillers communautaires. Le Président de la Communauté de Communes ainsi que les huit vice-présidents sont membres de droit.

Le Bureau a été élu lors de la séance du conseil communautaire du 14 avril 2014.

L'annulation des élections municipales de la commune de Jouy le Châtel par le Tribunal Administratif de Melun le 13 juin 2014, a annulé l'élection de Patrice CAFFIN en qualité de conseiller municipal et de conseiller communautaire. Patrice CAFFIN siégeait au Bureau, l'assemblée délibérante a dû procéder au remplacement d'un membre du Bureau.

Lors de la séance du conseil communautaire du 6 décembre 2014, Patrice CAFFIN, conseiller communautaire de la commune de Jouy le Châtel a été élu, à l'unanimité des suffrages exprimés, membre du Bureau et installé dans ses fonctions.

oOo

Monsieur Jean SASSINOT, conseiller communautaire titulaire de la commune de Maison-Rouge-en Brie a démissionné de ses fonctions. Il siégeait au Bureau communautaire. Le conseil communautaire dans sa séance du 08 octobre 2015 a procédé à l'élection d'un membre du Bureau en remplacement de Monsieur SASSINOT.

Monsieur Pierre CAUMARTIN, conseiller communautaire titulaire de la commune de Maison-Rouge en Brie a été élu, à l'unanimité des suffrages exprimés, membre du Bureau.

Christian JACOB (Provins) - Président	Fabien DELAUNAY (Fretoy)
Nicolas FENART (Montceaux les Provins) 1 ^{er} vice-président Administration générale / Service à la personne / Portage de repas à domicile / R.A.M	Éric JEUNEMAITRE (Provins)
Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy) 2 ^{ème} vice-président Culture et Sports	Annick LANTENOIS (La Chapelle-Saint-Sulpice)
Éric TORPIER (Sourdun) 3 ^{ème} vice-président Finances et Aménagement numérique	Patrick LEBAT (Bezalles)
Claire CRAPART (Beauchery Saint Martin) 4 ^{ème} vice-présidente Aménagement et Développement durable / Formation des élus	Christophe LEFEVRE (Saint-Martin du Boschet)
Olivier LAVENKA (Provins) 5 ^{ème} vice-président Développement économique et travaux	Michel LEROY (Bannost-Villegagnon)
Alain BALDUCCI (Sainte Colombe) 6 ^{ème} vice-président Transports	Claude BONICI (Poigny)
Yvette GALAND (Sancy les Provins) 7 ^{ème} vice-présidente Tourisme	Véronique NEYRINCK (Cerneux)
Jean-Claude RAMBAUD (Champcenest) 8 ^{ème} vice-président Accueils de Loisirs Sans Hébergement	Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande)
Chantal BAIOCCHI (Provins)	Tony PITA (Villiers-Saint-Georges)
Alain BONTOUR (Chenoise)	Pierre VOISEMBERT (Rouilly)
Alain BOULLOT (Beton-Bazoches)	Patrice CAFFIN (Jouy-le-Châtel)
Ghislain BRAY (Provins)	Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge en Brie)
Bertrand de BISSCHOP (Vulaines les Provins)	

Au cours de l'année 2015, le Bureau communautaire s'est réuni 6 fois :

- ✓ 22 janvier 2015
- ✓ 02 avril 2015
- ✓ 04 juin 2015
- ✓ 17 septembre 2015
- ✓ 26 novembre 2015
- ✓ 10 décembre 2015

3.4. COMMISSIONS THEMATIQUES

Au nombre de 8, elles sont animées par les vice-présidents et sont composées exclusivement de conseillers titulaires.

Administration Générale Services à la personne, Portage de repas à domicile, R.A.M Nicolas FENART	Chérifa BAALI-CHERIF (Provins) Abdelhafid JIBRIL (Provins) Maria Isabel GONCALVES (Provins) Dominique VERDENET (Cucharmoy) Pierre VOISEMBERT (Rouilly) Fabien DELAUNAY (Fretoy)
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Culture et Sports Jean-Patrick SOTTIEZ	Fabien PERNEL (Boisdon) Bruno POLLET (Provins) Marie-Pierre CANAPI (Provins) Josiane MARTIN (Provins) Tony PITA (Villiers-saint-Georges) Josèphe LINA (Sainte-Colombe) Guy-Jacques PAGET (Léchelle)
Finances et Aménagement Numérique Éric TORPIER	Philippe FORTIN (Longueville) Claude BONICI (Poigny) Patricia CHEVET (Provins) Alain GUYARD (Les Marêts) Éric JEUNEMAITRE (Provins) Patrick MARTINAND (Saint-Brice) Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins) Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet)
Aménagement et Développement Durable, Formation des élus Claire CRAPART	Ghislain BRAY (Provins) Annick LANTENOIS (La Chapelle-Saint-Sulpice) Jean-Pierre ROCIPON (Melz-sur-Seine) Laurence GARNIER (Rupéroux) Alain HANNETON (Augers-en-Brie) Cécile CHARPENTIER (Sourdun)
Développement économique et travaux Olivier LAVENKA	Jérôme BENECH (Provins) Jean-Pierre NUYTENS (Chalautre-la-Petite) Alain BOULLOT (Beton-Bazoches) Francis PICCOLO (Longueville) Alain BONTOUR (Chenoise) Patrick LEBAT (Bezalles) Laurent DEMAISON (Provins) Patrice CAFFIN (Jouy-le Châtel) Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie)
Transports Alain BALDUCCI	Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud) Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe) Virginie BACQUET (Provins) Didier AGNUS (Courtacon) Jacky GUERTAULT (Courchamp) Evelyne d'HAINAUT (Chenoise) Xavier BOUVRAIN (Mortery)
Tourisme Yvette GALAND	Dominique GAUFILLIER (Provins) Hervé PATRON (Provins) Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers) Virginie SPARACINO (Provins) Martial DORBAIS (Voulton) Isabelle ANDRÉ (Provins) James DANE (Louan-Villegruis-Fontaine)
Accueils de Loisirs Sans Hébergement Jean-Claude RAMBAUD	Véronique NEYRINCK (Cerneux) Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges) Martine CIOTTI (Longueville) Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande) Chantal BAIOCCHI (Provins) Michel LEROY (Bannost-Villegagnon) Delphine PRADOUX (Provins) Patricia SOBCZAK (Jouy-le-Châtel)

4. ORGANIGRAMME DES SERVICES

Directeur Général des Services

Olivier HOPSORE - 01 60 58 36 60
o.hopsore@cc-du-provinois.fr

Développement économique / Travaux / Tourisme / Subventions

François-Xavier de LARMINAT - 01 60 58 32 34
fx.delarminat@cc-du-provinois.fr

Contrat apprentissage B.T.S Tourisme

Emilie FERREIRA / Manon BURAT – 01 60 58 33 34
tourisme@cc-du-provinois.fr

Aménagement numérique / Transport

Martial PERNY – 01 60 58 53 31
m.perny@cc-du-provinois.fr

Service technique

Patrick JACQUIOT – 01 60 58 85 86
p.jacquot@cc-du-provinois.fr

Service instructeur droits du sol

Corinne PILLIET - 01 60 58 32 32
c.pilliet@cc-du-provinois.fr

Céline BOISSERY – 01 60 58 32 31
c.boissery@cc-du-provinois.fr

Marchés publics / Affaires juridiques / Culture et sports / Formation des élus

Déborah FOURNIER - 01 60 58 36 59
d.fournier@cc-du-provinois.fr

Administration générale

Christelle BIALEK - 01 60 58 85 89
c.bialek@cc-du-provinois.fr

Accueil

Carole BASDEVANT - 01 60 58 60 58
accueil@cc-du-provinois.fr

Secrétariat général

S.M.E.P du Grand Provinois

Diane MARCELLAS - 01 60 58 85 87
d.marcellas@cc-du-provinois.fr

Aménagement et développement durable

Syndicat mixte de transport d'eau potable du Provinois

David CLAUDÉ – 01 60 58 53 30
d.claudef@cc-du-provinois.fr

Françoise HARDOUIN – 01 60 58 20 71
f.hardouin@cc-du-provinois.fr

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Véronique VIOLETTE-SARAZIN – 01 60 58 53 33
v.sarazin@cc-du-provinois.fr

Service du personnel mutualisé

Éric MAGNEN - 01 64 60 38 26
Service.personnel@mairie-provins.fr

Pôle Finances mutualisé

Nathalie PITAULT-BOISSIMON - 01 64 60 38 15
pole.finances@mairie-provins.fr

Service à la personne / Enfance et petite enfance / Portage de repas à domicile

Coralie RUYSSCHAERT - 01 60 58 32 30
c.ruysschaert@cc-du-provinois.fr

Relais Assistantes Maternelles intercommunal itinérant

Nadine PINHEIRO – 01 60 58 36 61
ram@cc-du-provinois.fr

Edwige LETEVE – 01 60 58 85 88
e.leteve@cc-du-provinois.fr

Sandrine HIERNARD - 01 60 58 51 23
ram-laep@orange.fr

ALSH secrétariat

Paola LUNARDELLI – 01 60 58 02 06
Accueil-loisirs@cc-du-provinois.fr

ALSH des Hauts de Provins

Anne-Laure RENARD - 01 64 60 20 61
hauts-de-provins@cc-du-provinois.fr

ALSH Longueville

Romain CORRAL – 01 60 58 36 58
centre-loisirs@cc-du-provinois.fr

ALSH Chenoise

Camille FOESSEL – 01 60 58 32 33
centre-loisirs@cc-du-provinois.fr

ALSH Beton-Bazoches

Stéphanie GEFFROY – 07 86 77 87 07

ALSH Jouy-le-Châtel

Sylvie FUMERON – 06 73 79 47 26

Maison de quartier

Youcef AISSA - 01 60 58 50 66
alsh-mqcs@cc-du-provinois.fr

Sports Loisirs Vacances

Willy KOS – 01 60 58 02 06
slv@cc-du-provinois.fr

5. BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES 2015

5.1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2015 avait été bâti sur les bases suivantes :

- 1) Une stabilité des taux d'imposition (TH : 9,14 % / TF : 2,40 % / TNFB : 5,03 % / CFE : 21,71 %)
- 2) Une stabilité des dotations au regard des premières informations en provenance de la Direction Générale des Collectivités Locales.
- 3) Un résultat de clôture 2014 à ce jour estimé autour de 1,7 M€ déduction faite du loyer versé à l'emphytéote du centre aquatique.

Le budget de fonctionnement devait permettre un autofinancement d'environ 1,7 M€. Si on y ajoute le FCTVA (135 K€) et les amortissements (600 K€), le total des ressources propres s'élevait à 2 435 000 €. En face, le remboursement en capital s'élevait à 700 000 €.

L'équilibre budgétaire a été respecté. L'encours de la dette était de 7 M€ au 1^{er} Janvier 2015.

En fonctionnement :

La section de fonctionnement s'élevait à 15 260 000 € en dépenses. Elle se décomposait de la manière suivante :

- 5 126 000 € au titre des ordures ménagères.
- 4 582 000 € au titre des Attributions de Compensation.
- 895 000 € de reconduction du FNGIR.
- 450 000 € de subvention au titre de la DSP Vert Marine.
- 25 000 € de prise en charge de 50 % du transport / centre aquatique.
- Les subventions aux associations pour 358 000 € dont 200 000 € pour le conservatoire de musique et 113 000 € pour les associations de natation.
- La masse salariale pour environ 1,9 M€.

En recettes pour 12 839 286 € :

- Les ordures ménagères pour 5 126 000 €.
- Le produit des taxes foncières et d'habitation pour 5 956 485 €.
- La CFE pour 1 082 084 €.
- La TASCOT pour 360 000 €.
- Le FPIC pour 201 177 €.
- L'IFER pour 112 419 €.
- 2 476 000 € de dotations et subventions.
- 1 077 000 € de dotations d'intercommunalité.
- 1 246 000 € de dotations de compensation.
- Plus 151 707 € de compensation et exonération de TH et TF.
- Plus 98 000 € du fonds départemental de péréquation de la TP.

En investissement :

- La concession pour la Z.A.C du Provinois (600 000 €) – il restera un versement de 478 000 € en 2016.
- Le projet de maison de santé de Chenoise pour 300 000 € à la charge de la Communauté de Communes.
- Le projet du bâtiment d'accueil et d'information de la gare SNCF pour 200 000 € à la charge de la Communauté de Communes.
- 5 000 € de provision pour l'aide à l'installation des gîtes et chambres d'hôtes.
- 10 000 € de provision pour mobiliers et travaux divers.
- 25 000 € pour la pompe à chaleur de la gendarmerie de Villiers-Saint-Georges.
- 100 000 € AMO maillage en plus
- 1 M€ pour l'aménagement numérique. Cette somme doit permettre, dès lors que le syndicat départemental appellera les premières cotisations auprès des

communautés de communes, d'être en mesure d'y faire face. Cet effort diminuera l'excédent de clôture de l'année 2015 en fonctionnement.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire dans sa séance du 11 décembre 2014 a pris acte des orientations budgétaires de la Communauté de Communes du Provinois pour l'exercice 2015.

5.2. BUDGET GENERAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS

✓ REPRISE ANTICIPEE DE RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du Compte Administratif. L'article R.2311 du code général des collectivités territoriales permet de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du Compte Administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel, établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public,
- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2014, établis par l'ordonnateur,
- ✓ Et soit le Compte de Gestion s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats.

Résultats de l'exercice 2014 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2014	15 445 119,75	16 603 690,00	1 158 570,25
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002 du BS 2014</i>		1 786 018,60	1 786 018,60
	Résultats à affecter	15 445 119,75	18 389 708,60	2 944 588,85
<hr/>				
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2014	2 373 652,96	6 234 166,70	3 860 513,74
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001 du BS 2014</i>	4 132 097,67		-4 132 097,67
	Solde global d'exécution	6 505 750,63	6 234 166,70	-271 583,93
<hr/>				
Restes à réaliser au 31/12/2014	Fonctionnement			
	Investissement	186 033,08	99 573,00	-86 460,08
<hr/>				
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	6 691 783,71	6 333 739,70	-358 044,01
<hr/>				
Résultats cumulés 2014 <i>(y compris RAR en Invt)</i>		22 136 903,46	24 723 448,30	2 586 544,84
<hr/>				
Reprise anticipée 2014	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			358 044,01
	Report en fonctionnement en Recettes			2 586 544,84

Si le Compte Administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2015.

Résultat global de la section de fonctionnement 2014	2 944 588,85
Solde d'exécution de la section d'investissement 2014	-271 583,93
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2014	-86 460,08
Besoin de financement de la section d'investissement	-358 044,01
Couverture du besoin de financement 2014 (compte 1068)	358 044,01
Solde du résultat de fonctionnement	2 586 544,84

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le Budget Primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du Compte Administratif.

Le conseil communautaire dans sa séance du 29 janvier 2015, après en avoir délibéré, à la majorité par 60 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, constate et approuve les résultats de l'exercice 2014 et autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

✓ BUDGET GENERAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le budget primitif du budget général pour l'exercice 2015 reprend les éléments présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire ainsi que les résultats de 2014, à savoir un résultat net de fonctionnement de 2 586 544,84 € après intégration des restes à réaliser et de couverture du déficit d'investissement de 271 583,93 €.

Le budget de fonctionnement 2015 s'équilibre en Dépenses et Recettes à hauteur de 19 383 684,84 €.

Les provisions ont été constituées à hauteur de 1 000 000 € pour l'aménagement numérique et à hauteur de 100 000 € pour l'A.M.O pour le maillage des réseaux d'eau.

Les dépenses relatives à l'année 2015 pour un montant total de 15 629 184,84 € se décomposent de la manière suivante :

- 5 126 397 € pour les ordures ménagères.
- 4 582 000 € pour les attributions de compensation versées aux communes.
- F.N.G.I.R pour 895 000 €.
- 455 000 € de subvention d'équilibre au budget annexe du centre aquatique pour la D.S.P à Vert Marine.
- Participations à la Mission Locale du Provinois pour 57 000 €, au syndicat du numérique pour 35 000 € et au S.M.E.P du Grand Provinois pour 90 000 €.
- Subventions aux associations à vocation culturelle prévues à hauteur de 255 000 € et 113 000 € pour les associations de natation.
- 506 300 € sont consacrés au transport dont :
 1. 290 000 € pour B.A.LA.DE avec les participations du S.T.I.F pour 56 500 € et du Conseil Départemental pour 106 300 €.
 2. 191 000 € pour les lignes régulières CT2.
 3. 20 000 € pour la navette touristique.
 4. 5 300 € pour les cartes Imagin'R.

Deux projets ont été ajustés en cours d'année pour le renforcement de l'offre globale de transport :

- Renforcement de la ligne 7 avec participation financière conjointe des Communautés de Communes du Provinois et Bassée-Montois.
- Renforcement cadre du CT2 sur la ligne 14 (Villiers/Tournan).
- 321 080 € ont été consacrés à l'accueil de l'enfance et la petite enfance, hors frais de personnel, dont :
 1. 31 500 € pour les Relais Assistantes Maternelles.
 2. 289 580 € pour le fonctionnement des 6 centres de loisirs, hors frais de personnel : Longueville/Chenoise, Beton-Bazoches, Les Hauts de Provins, Sport Loisirs Vacances, Champbenoist et Jouy-le-Chatel.
- 125 670 € pour les zones d'activités dont les taxes foncières pour 65 350 €, finition en enrobé de trottoirs à Villiers (6 000 €), tontes fauchage entretien des espaces verts sur toutes les zones, ...
- 80 000 € pour les chantiers d'insertion.
- 65 370 € pour le cinéma : maintenance des portes, toiture, système d'arrosage, taxes foncières, entretien du mur végétal, ...
- 42 000 € de loyer des locaux loués à la ville de Provins.

Charges de personnel : 1 949 650 €. Elle intègre les nouveaux centres de loisirs de Beton-Bazoches et Jouy-Le-Chatel.

Les charges financières : 300 000 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : Les produits des services : 208 900 € pour les A.L.S.H.

Les recettes fiscales ont été estimées à 12 869 137 € avec une stabilité des taux d'imposition.

Pour mémoire :

TH : 9.14 %

TF : 2.40 %

TFNB : 5.03 %

CFE : 21.71 %

- le produit des taxes foncières, d'habitation et CFE : 5 946 948 €
- la C.V.A.E : 1 082 084 €
- la TASCOT, Taxe sur les surfaces commerciales : 360 724 €
- IFR : 112 419 €
- Le FPIC 201 177 €
- et les O.M prévues pour 5 126 397 € (même montant qu'en dépenses).

Les Dotations, subventions, participations ont été prévues pour 3 027 513 €. Les dotations d'intercommunalité et de péréquation étaient inscrites sur la base de celles de 2014.

- 1 077 788 € de dotation d'intercommunalité
- 1 246 528 € de dotation de compensation des groupements de communes
- 98 997 € de F.D.T.P (Fonds Départemental de Taxe Professionnelle).
- 147 601 € de compensation et exonération T.H
- 284 360 € sont attendus de la CAF pour les ALSH et les RAM ;

Les autres produits de gestion courante : 367 380 €, dont 297 990 € au titre des loyers :

- 41 420 € pour le cinéma
- 113 710 € sur la Zone du Durteint (CAMEX, STEVA et Maison Pierre)
- 63 000 € de la gendarmerie de Villiers-Saint-Georges
- 75 960 € sur P2R (Helzinger, Kenner, Fumaisons provinoises)
- 3 900 € d'AEDE à Chenoise
- 56 500 € pour la participation du S.T.I.F à B.A.LA.DE
- 12 890 € pour la participation des agents aux tickets restaurants.

Les opérations d'ordre, que l'on trouve en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement retracent les amortissements des biens et subventions (784 500 € et 190 110 €).

En investissement, la section s'équilibre à hauteur de 5 216 243.01 €.

- les restes à réaliser et l'affectation de résultat de 2014,
- les dépenses prévues pour le remboursement du capital des emprunts
- la subvention d'équilibre pour le loyer à verser à AUXIFIP
- les opérations d'ordre
- les opérations présentées au D.O.B. à savoir :
 - Pour la Z.A.C du Provinois : 660 000 € à l'A.F.T.R.P prévus dans le traité de concession (puis un dernier versement de 478 000 € en 2016)
 - 300 000 € pour l'acquisition et l'aménagement de la maison de santé à Chenoise, avec financement par la DETR et le C3D
 - 200 000 € pour la construction d'un bâtiment d'accueil, d'information et d'orientation touristique sur le pôle gare de Provins, avec financement PER, C3D et FDTR
 - 10 000 € de provision pour mobilier et travaux divers
 - 5 000 € pour l'aide à l'installation des gîtes et chambres d'hôtes

Deux ventes avaient été programmées :

- La boulangerie de Longueville pour 245 000 €
- Un terrain à la Sente de Beauland à Villiers-Saint-Georges pour 27 126 €

Le conseil communautaire, dans sa séance du 29 janvier 2015, après en avoir délibéré, à la majorité par 60 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, a voté le Budget Primitif 2015 du Budget Général de la Communauté de Communes du Provinois.

✓ DECISION MODIFICATIVE N°1

Cette Décision Modificative a servi à effectuer des ajustements pour clôturer l'exercice 2015.

Le principal ajustement a été la constatation de la déconsignation de la somme de 2.4 M€ sur la consignation effectuée en 2013 pour la Z.A.C du Provinois. Cette somme sera utilisée pour les futurs investissements présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires. D'autres ajustements avaient été intégrés :

En fonctionnement, 287 223.87 € en dépenses et 396 982 € en recettes. Y étaient décrits des ajustements de crédits, dont notamment 120 000 € pour le partage de repas à domicile, service effectif depuis le 1^{er} septembre 2015.

260 982 € de fiscalité ont été ajustés à la hausse dont :

- o + 71 199 € sur les taxes d'habitation et foncières
- o + 62 120 € de TASCOT
- o + 82 617 € de FNPIC

- o - 210 405 € de DGF
- o + 231 013 € au titre de la contribution économique territoriale (CVAE et CFE depuis 2011)

En investissement, 192 903.98 € en dépenses et 2 393 724.01 € en recettes.

- Des compléments de crédits sur le développement économique pour :
 - o 65 000 € : Bâtiment d'accueil touristique Pôle Gare de Provins
 - o 10 500 € : Maison médicale de Chenoise
 - o 8 000 € : Pompe à chaleur de la gendarmerie Villiers-Saint-Georges

- Ajustement de la subvention d'équilibre de 21 203.98 € du budget annexe du Lotissement et 77 000 € du centre aquatique suite à des transferts de dépenses qui étaient prévues sur le budget principal et qui devaient être constatés sur le budget annexe.

Dépenses de fonctionnement recensées	287 223,87	Recettes de fonctionnement recensées	396 982,00
Administration Générale	2 000,00	Administration Générale	0,00
ALSH	-12 000,00	ALSH	0,00
Centre Aquatique	-7 867,00	Centre Aquatique	0,00
Culture	0,00	Culture	0,00
Ressources Humaines	20 000,00	Ressources Humaines	0,00
Développement Economique	10 130,00	Développement Economique	0,00
Finances	49 960,87	Finances	260 982,00
Formation des Elus	0,00	Formation des Elus	0,00
Affaires juridiques	87 000,00	Affaires juridiques	0,00
RAM	0,00	RAM	0,00
Portage de repas	120 000,00	Portage de repas	120 000,00
Tourisme	16 000,00	Tourisme	16 000,00
Transport	2 000,00	Transport	0,00
Variables d'ajustements :	109 758,13	Variables d'ajustements :	0,00
Virement <small>(1870 000 au BP 20 15)</small>	109 758,13		
Dépenses imprévues			
Section de fonctionnement	396 982,00	Section de fonctionnement	396 982,00
Dépenses d'investissement recensées	192 903,98	Recettes d'investissement recensées	2 393 724,01
Administration Générale	0,00	Administration Générale	0,00
ALSH	13 200,00	ALSH	0,00
Centre Aquatique	-2 000,00	Centre Aquatique	0,00
Culture	0,00	Culture	0,00
Ressources Humaines	0,00	Ressources Humaines	0,00
Développement Economique	83 500,00	Développement Economique	0,00
Finances	98 203,98	Finances	0,00
Formation des Elus	0,00	Formation des Elus	0,00
Affaires juridiques	0,00	Affaires juridiques	2 393 724,01
RAM	0,00	RAM	0,00
Portage de repas	0,00	Portage de repas	0,00
Tourisme	0,00	Tourisme	0,00
Transport	0,00	Transport	0,00
Variables d'ajustements :	2 310 578,16	Variables d'ajustements :	109 758,13
Dépenses imprévues		Virement	109 758,13
Dépenses d'équilibre <small>(1575 516 au BP 20 15)</small>	2 310 578,16		
Section d'investissement	2 503 482,14	Section d'investissement	2 503 482,14

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité a voté cette décision modificative n°1 pour le Budget Principal 2015.

✓ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Compte Administratif présente le bilan de l'année 2015. Il décrit les opérations effectuées en fonctionnement et investissement, tant en dépenses qu'en recettes.

- 2 849 055.36 € de dépenses d'investissement :
 - o 0.660 M€ : Z.A.C du Provinois
 - o 0.546 M€ : Subvention d'équilibre vers le centre aquatique
 - o 0.661 M€ : Remboursement en capital
 - o 0.161 M€ : Parking pôle gare
 - o 0.178 M€ : Maison de santé de Chenoise (acquisition et début des travaux)
 - o 0.586 M€ d'opérations d'ordre suite à la vente de la boulangerie de Longueville et amortissement de subventions
- 4 304 232.02 € recettes d'investissement :
 - o 40 000 € de D.E.T.R sur le bâtiment de Sourdun
 - o 19 180 € de D.E.T.R sur Beton-Bazoches
 - o 0.358 M€ : Couverture de déficit 2014
 - o 0.765 M€ d'amortissement

- 3.121 M€ d'opérations d'ordre suite à la déconsignation des indemnités d'expropriation de la Z.A.C du Provinois ; vente du terrain à Villiers Saint-Georges et de la boulangerie de Longueville

- Solde des restes à réaliser : - 36 084.84 €

Le budget de fonctionnement a été consommé à hauteur de 95.55 % (hors opérations d'ordre) pour 16 288 028.96 € en dépenses :

- 1.444 M€ de charges de gestion courante (*chapitre 011*) dont :
 - 0.435 M€ : Transport (B.A.LA.DE et CT2)
 - 0.264 M€ : Développement économique (fluides, entretien, taxes foncières...)
 - 0.136 M€ : A.L.S.H
 - 0.132 € pour la culture : frais de fonctionnement pour l'école de musique et participations aux associations
- 1.639 M€ de charges de personnel (*chapitre 012*) dont 0.624 M€ pour les A.L.S.H
- 5.432 M€ d'atténuations de produits (*chapitre 014*) dont :
 - 4.537 M€ d'Attributions de Compensations
 - 0.895 M€ de F.N.G.I.R
- 6.338 M€ d'autres charges (*chapitre 65*) dont :
 - 5.126 M€ d'ordures ménagères
 - 0.573 M€ de subvention d'équilibre au budget annexe du centre aquatique et pour les associations de natation
 - 0.289 M€ pour les actions culturelles, dont 0.235 M€ pour le conservatoire de musique
- 0.270 M€ de frais financiers (*chapitre 66*) (pour mémoire, en cours de dette fin 2015 : 6.794 M€)
- 1.100 M€ de provision pour le numérique

2 586 544.84 € d'excédent reporté de 2014

- 19 639 627.08 € de recettes de fonctionnement (hors opération d'ordre) :

- 0.252 M€ de produits des services (*chapitre 70*) dont :
 - 0.184 M€ de produits en provenance des A.L.S.H
 - 0.050 M€ pour le portage de repas
- 13.119 M€ des produits de fiscalité (*chapitre 73*)
 - 5.181 M€ d'ordures ménagères
 - 5.906 M€ de TH TF et CFE
 - 1.097 M€ de CVAE
- 2.987 M€ de dotations (*chapitre 74*) : D.G.F, compensations TH et TF ... et transport (0.079 M€ du Département)
- 0.438 M€ de produits de gestion (*chapitre 75*) dont 0.355 M€ de loyers et 0.071 M€ de transport du S.T.I.F
- 2.839 M€ (*chapitre 77*) correspondant aux cessions (boulangerie 0.245 M€ et parcelle à Villiers Saint-Georges 0.027 M€) et aux opérations de déconsignation (2.393 M€)

Au total, la Communauté de Communes a clôturé son exercice 2015 avec un résultat de 3 785 794.04 € :

- Excédent d'investissement de 1 147 507.89 €
- Excédent de fonctionnement de 2 638 286.15 €

Après en avoir délibéré, à la majorité par 56 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Isabelle ANDRÉ et Bruno POLLET - Provins), le conseil communautaire dans sa séance du 24 juin 2016, a voté et arrêté les résultats définitifs du Compte Administratif de l'exercice 2015 pour le Budget Principal de la Communauté de Communes du Provinois, tels que présentés en séance.

5.2. BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

✓ REPRISE ANTICIPEE DE RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif. L'article R.2311 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2014 (établis par l'ordonnateur),
- ✓ Et soit le compte de gestion s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats.

Résultats de l'exercice 2014 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2014	19 206,83	28 073,81	8 866,98
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002 du BS 2014</i>		111 775,34	111 775,34
	Résultats à affecter	19 206,83	139 489,15	120 642,32
<hr/>				
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2014	28 814,33	52 570,41	23 756,08
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001 du BS 2014</i>		3 592,26	3 592,26
	Solde global d'exécution	28 814,33	56 162,67	27 348,34
<hr/>				
Restes à réaliser au 31/12/2014	Fonctionnement			
	Investissement	0,00	0,00	0,00
<hr/>				
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	28 814,33	56 162,67	27 348,34
<hr/>				
Résultats cumulés 2014 <i>(y compris RAR en Invt)</i>		48 021,16	196 011,82	147 990,66
<hr/>				
Reprise anticipée 2014	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			120 642,32

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2015.

Résultat global de la section de fonctionnement 2014	120 642,32
Solde d'exécution de la section d'investissement 2014	27 348,34
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2014	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00
Couverture du besoin de financement 2014 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement	120 642,32

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, dans sa séance du 29 janvier 2015 à la majorité par 60 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, a constaté et approuvé les résultats de l'exercice 2014 du budget annexe du S.P.A.N.C et a autorisé le Président ou le vice-président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

✓ BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le budget annexe 2015 du S.P.A.N.C intégrait la poursuite de la première tranche lancée en 2013 pour la réalisation de 100 études de sol et de 50 chantiers ; le lancement de la deuxième tranche votée lors du conseil communautaire du 11 décembre 2014 pour 100 nouvelles études de sol et 40 chantiers de réhabilitation ; et la fin des tranches 3 à 6 lancées par la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E dissoute.

Ce budget reprend les résultats de 2014, à savoir l'intégration des excédents de 2014 pour 120 642.32 € en fonctionnement et pour 27 348.34 € en investissement.

En FONCTIONNEMENT la section s'équilibrait en recettes et en dépenses à hauteur de 159 367.32 €.

En dépenses 26 850 € ont permis de réaliser les contrôles A.N.C neufs et existants. Une enveloppe de 10 000 € était inscrite pour faire face à d'éventuelles dépenses d'honoraires et 1 500 € si des régularisations devaient intervenir en cours d'année sur des facturations déjà effectuées.

En recettes : 38 725 € de redevances des particuliers.

En INVESTISSEMENT la section décrivait les tranches en cours pour 1 344 475 € de dépenses et 1 273 939 € de recettes.

Les dépenses correspondaient aux travaux de réhabilitation et d'études dont 568 860 € pour la 1^{ère} tranche ; 626 100 € pour la 2^{ème} tranche et 149 515 € sur les 4 dernières tranches lancées par la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E dissoute.

Les recettes était constituées de subventions de l'Agence de l'eau pour 518 111 €, du Département pour 139 745 €, du CRIF pour 70 550 € et de la participation des propriétaires pour 545 533 €.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, dans sa séance du 29 janvier 2015, à la majorité par 60 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, a voté le Budget Primitif 2015 du Budget annexe du S.P.A.N.C.

✓ DECISION MODIFICATIVE N°1

Cette Décision Modificative constatait principalement le transfert de prévisions en fonctionnement vers l'investissement des contrôles de diagnostics et de leur facturation, suite

à une demande du Trésor Public. Une enveloppe de 12 000 € a été inscrite pour rembourser le trop perçu d'acomptes de subventions encaissés.

EXPLOITATION					
		DM			DM
	Désinscription des crédits à passer en investissement	26 850,00		Désinscription des crédits à passer en investissement	30 500,00
022	Dépenses imprévues				
023	Autofinancement	3 650,00			
		30 500,00			30 500,00
INVESTISSEMENT					
		DM			DM
	Réinscription des crédits du fonctionnement	26 850,00		Réinscription des crédits du fonctionnement	30 500,00
	Remboursement de trop perçu	12 000,00		Ajustement Tranche 1	4 700,00
				Autofinancement	3 650,00
		38 850,00			38 850,00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire dans sa séance du 8 octobre 2015 a voté cette décision modificative n°1 pour le Budget annexe 2015 du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

✓ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Compte Administratif de l'exercice 2015 du Service Public d'Assainissement Non Collectif se présente de la manière suivante :

- 343 066.39 € de dépenses d'investissement (tranche 1)
- 260 925.45 € recettes d'investissement (facturations des contrôles diagnostics aux particuliers, principalement tranche 1)
- Excédent de 2014 de 27 348.34 €
- 34 542.41 € de recettes de fonctionnement
 - o 26 482.04 € de reliquat de redevance encaissées de Veolia (2011 – 2015)
 - o 8 060.37 € de facturations des contrôles aux particuliers)
- Excédent de 2014 de 120 642.32 €
- 675.46 € de dépenses de fonctionnement
 - o 129 € de reliquat d'avocat
 - o 88 € d'extinction de dette
 - o 458.46 € d'annulation de factures

Le budget annexe du S.P.A.N.C a clôturé son exercice 2015 avec un résultat de 99 716.67 € :

- Déficit d'investissement de 54 792.60 €
- Excédent de fonctionnement de 154 509.27 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire dans sa séance du 24 juin 2016, a voté et arrêté les résultats définitifs du Compte Administratif de l'exercice 2015 pour le budget annexe du S.P.A.N.C, tels que présentés en séance.

5.3. BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE

✓ REPRISE ANTICIPEE DE RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif. L'article R.2311 du C.G.C.T permet de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2014 (établis par l'ordonnateur),
- ✓ Et soit le compte de gestion s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats.

Résultats de l'exercice 2014 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2014	445 246,18	395 580,73	-49 665,45
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002 du BS 2014</i>		49 665,45	49 665,45
	Résultats à affecter	445 246,18	445 246,18	0,00
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2014	2 911 203,45	2 376 759,78	-534 443,67
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001 du BS 2014</i>		686 566,75	686 566,75
	Solde global d'exécution	2 911 203,45	3 063 326,53	152 123,08
Restes à réaliser au 31/12/2014	Fonctionnement			
	Investissement	152 123,08	0,00	-152 123,08
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	3 063 326,53	3 063 326,53	0,00
Résultats cumulés 2014 <i>(y compris RAR en Invst)</i>		3 508 572,21	3 508 572,21	0,00
Reprise anticipée 2014	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			0,00

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2015.

Résultat global de la section de fonctionnement 2014	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement 2014	152 123,08
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2014	-152 123,08
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00

Couverture du besoin de financement 2014 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement	0,00

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Dans sa séance du 29 janvier 2015, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité par 60 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, a constaté et approuvé les résultats de l'exercice 2014 et a autorisé le Président ou le vice-président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

✓ **BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Ce budget constate le résultat nul de 2014 après intégration des restes à réaliser, présentés précédemment.

La section en FONCTIONNEMENT de l'exercice budgétaire 2015 s'équilibre en Dépenses et Recettes à hauteur de 465 000 € : 15 000 € de frais de gestion du loyer versé à AUXIFIP (assurances et impôts) ; 370 000 € de subvention au délégataire Vert Marine et 80 000 € pour les créneaux scolaires.

Ces dépenses étaient couvertes par une redevance d'exploitation de 10 000 € versée par Vert Marine. Le solde provenait d'une subvention d'équilibre du budget principal de la Communauté de Communes pour 455 000 €.

La section INVESTISSEMENT était équilibrée à hauteur de 622 123,08 €. La seule dépense correspondait au loyer à verser à A.U.X.I.F.I.P pour 470 000 €. La différence correspondait aux restes à réaliser de décembre 2014.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, dans sa séance du 29 janvier 2015 à la majorité par 60 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, a voté le Budget Primitif 2015 du Budget annexe du centre aquatique.

✓ **DECISION MODIFICATIVE N°1**

Ce budget annexe devait constater l'intégralité des dépenses du centre aquatique, dont le BEA et la DSP. Y ont été rajoutées les dépenses jusque-là constatées sur le budget principal. Il s'agissait donc d'un transfert de budget (en moins sur le budget principal et en plus sur le budget annexe) équilibré par une subvention d'équilibre. Mis à part ces transferts, des compléments de crédits sur le BEA ont été ajustés ainsi que des dépenses à prévoir : traitement du carrelage, colonnes ...

EXPLOITATION							
			DM				DM
	Réinscription des dépenses passées sur le B Principal		9 867,00		Remboursement TEOM		5 000,00
	Assurance		15 460,00				
	Traitement du carrelage		5 000,00				
	Complément de frais de gestion (L3 du BEA)		5 000,00				
					Equilibre par une subvention du budget principal		30 327
022	Dépenses imprévues						
023	Autofinancement						
			35 327,00				35 327,00
INVESTISSEMENT							
			DM				DM
	Complément L1 et L2 actualisé		71 000,00		Virement de compte (1068 à 001)		
	Réinscription des dépenses passées sur le B Principal		2 000,00				
	Colonnes		4 000,00				
					Equilibre par une subvention du budget principal		77 000,00
			77 000,00			0,00	77 000,00

Après en avoir délibéré, dans sa séance du 08 octobre 2015, le conseil communautaire à l'unanimité voté cette décision modificative n°1 pour le Budget annexe 2015 du centre aquatique.

✓ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Compte Administratif du budget annexe du centre aquatique pour l'exercice 2015 se présente de la manière suivante :

- 685 643.06 € de dépenses d'investissement :
 - o 1 651.88 € pour des plaques en zone de déchaussage
 - o 683 991.18 € de loyer à AUXIFIP
- 546 075.25 € de recettes d'investissement :
 - o Correspondant à la subvention d'équilibre du budget principal
- Excédent de 2014 de 152 123.08 € et déficit des restes à réaliser de 12 555.27 €
- 489 789.73 € de recettes de fonctionnement :
 - o 9 942.91 € : Redevance d'exploitation facturée à Vert Marine
 - o 479 846.82 € (chapitre 77)
 - 474 846.82 € de subvention d'équilibre du budget principal
 - 5 000 € de reversement de la T.E.O.M par Vert Marine
- 489 789.73 € de dépenses de fonctionnement :
 - o 75 845.17 € (chapitre 011)
 - 20 698.63 € de loyer AUXIFIP (frais de gestion)
 - 29 694 € de taxes foncières (2014 et 2015)
 - 12 882.54 € d'assurances
 - 12 570 € de transferts de crédits sur 2016 pour la sécurisation du carrelage et la pose d'anti-graffitis
 - o 413 944.56 € à Vert Marine

Le budget annexe du centre aquatique a clôturé son exercice 2015 avec un résultat de 0 € :

- Résultat nul en investissement
- Résultat nul en fonctionnement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire dans sa séance du 24 juin 2016, a voté et arrêté les résultats définitifs du Compte Administratif de l'exercice 2015 pour le budget annexe du centre aquatique, tels que présentés en séance.

5.4. BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

✓ REPRISE ANTICIPEE DE RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif. L'article R.2311 du C.G.C.T permet de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2014 (établis par l'ordonnateur),
- ✓ Et soit le compte de gestion s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats.

Résultats de l'exercice 2014 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2014	55 702,65	55 702,65	0,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002 du BS 2014</i>		21 203,98	21 203,98
	Résultats à affecter	55 702,65	76 906,63	21 203,98
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2014	58 809,99	64 422,68	5 612,69
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001 du BS 2014</i>	15 039,61		-15 039,61
	Solde global d'exécution	73 849,60	64 422,68	-9 426,92
Restes à réaliser au 31/12/2014	Fonctionnement			
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	73 849,60	64 422,68	-9 426,92
Résultats cumulés 2014 <i>(y compris RAR en Inv)</i>		129 552,25	141 329,31	11 777,06
Reprise anticipée 2014	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			21 203,98
	Report en fonctionnement en Recettes			0,00

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'Assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2015.

Résultat global de la section de fonctionnement 2014	21 203,98
Solde d'exécution de la section d'investissement 2014	-9 426,92
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2014	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	-9 426,92
Couverture du besoin de financement 2014 (compte 1068)	21 203,98
Solde du résultat de fonctionnement	0,00

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Le conseil communautaire dans sa séance du 29 janvier 2015, après en avoir délibéré, à la majorité par 60 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, a constaté et approuvé les résultats de l'exercice 2014 et a autorisé le Président ou le vice-président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

✓ **BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Ce budget annexe se tenait en comptabilité M14, gestion de stock. Il décrivait les travaux d'aménagement des zones de Poigny et Longueville ainsi que les frais financiers des prêts mis en place pour supporter ces aménagements. Ce budget reprenait les résultats de 2014, à savoir l'affectation de 21 203,98 € en investissement. Toutes les dépenses de ce budget ont été supportées en fonctionnement. Des écritures d'ordre ont permis en fin d'année de basculer ces dépenses dans des comptes de stocks, jusqu'à leur vente.

Seul le remboursement des prêts souscrits en 2008 (100 000€ contractés pour des travaux à Poigny sur 15 ans à 4.50 %) nécessitait l'inscription de 3 000 € de frais financiers et 7 000 € de remboursement en capital. Ces dépenses ont été couvertes par le résultat excédentaire de 2014. Aucune subvention d'équilibre du budget principal n'était nécessaire.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, dans sa séance du 29 janvier 2015, à la majorité par 60 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, a voté le Budget Primitif 2015 du Budget annexe du Lotissement.

✓ **DECISION MODIFICATIVE N°1 ET AJUSTEMENT DE L'AFFECTATION DES RESULTATS DE 2014**

Le résultat de fonctionnement constaté en début d'année ne pouvait, sur un budget en comptabilité de stock, servir à couvrir un éventuel déficit d'investissement. Chacun des résultats doit être maintenu sur sa section. Exceptionnellement pour cette comptabilité, l'équilibre n'a pas forcément été respecté par section mais s'est fait au moment des ventes des lots des parcelles.

L'affectation du résultat a donc été modifiée en ce sens :

- Excédent en fonctionnement : 21 203,98 €
- Déficit d'investissement : 9 426,92 €

Des opérations d'ordre budgétaires ont été inscrites pour constater les stocks d'entrée et de sortie pour 2 032 966,17 €, qui seront à constater tous les ans.

EXPLOITATION							
			DM				DM
					Réintégration du virement constaté pour couvrir le déficit d'investissement de 2014		21 203,98
		Annulation du stock initial en début d'année	7133	2 032 966,17	Constatation du stock en fin d'année	7133	2 032 966,17
				2 032 966,17			2 054 170,15
INVESTISSEMENT							
			DM				DM
					Annulation de l'affectation du résultat de fonctionnement		-21 203,98
		Constatation du stock en fin d'année		2 032 966,17	Annulation du stock initial en début d'année		2 032 966,17
		3351 travaux en cours terrain		1 029 654,95	3351 travaux en cours terrain		1 029 654,95
		3354 travaux en cours études prestations de services		27 615,75	3354 travaux en cours études prestations de services		27 615,75
		3355 travaux en cours travaux		969 985,18	3355 travaux en cours travaux		969 985,18
		33581 travaux en cours frais accessoires		5 710,29	33581 travaux en cours frais accessoires		5 710,29
					Equilibre par une subvention d'équilibre du budget principal		21 203,98
				4 065 932,34			4 065 932,34

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire dans sa séance du 08 octobre 2015 a voté cette décision modificative n°1 ; constaté et approuvé l'ajustement de l'affectation des résultats du budget annexe du lotissement pour l'exercice 2014, repris par anticipation au moment du vote du Budget Primitif.

✓ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Compte Administratif du budget annexe du lotissement pour l'exercice 2015 se présente de la manière suivante :

- 2 042 393.09 € de dépenses d'investissement :
 - o 6 553.94 € de remboursement de capital
 - o 2 035 839.15 € d'opérations d'ordre pour constater les stocks de terrain en fin d'année
- Déficit de 2014 de 9 426.92 €
- 2 051 820.01 € de recettes d'investissement :
 - o 18 553.84 € de subvention d'équilibre du budget principal
 - o 2 032 966.17 € d'opérations d'ordre annulant le stock initial en début d'année
- 2 038 712.13 € de recettes de fonctionnement provenant des mêmes opérations d'ordre de constatation des stocks et des intérêts payés
- 21 203.98 € d'excédent reporté de 2014
- 2 038 712.13 € de dépenses de fonctionnement
 - o 2 872.98 € d'intérêts
 - o Le reste concerne toujours les mêmes opérations d'ordre

Le budget annexe du lotissement a clôturé son exercice 2015 avec un résultat de 21 203.98 € :

- Résultat nul en investissement
- Excédent de fonctionnement de 21 203.98 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire dans sa séance du 24 juin 2016, a voté et arrêté les résultats définitifs du Compte Administratif de l'exercice 2015 pour le budget annexe du lotissement, tels que présentés en séance.

6. SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS FINANCIERES

6.1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Chaque année, le conseil communautaire délibère sur les subventions qu'il attribue aux associations culturelles et aux associations de natation.

Le conseil communautaire s'est réuni le 29 janvier 2015 et a attribué, à l'unanimité des votes, au titre de l'année 2015 les subventions suivantes :

- Les Champs de la Terre : 7 500 €
- Commune Libre de la Ville Haute : 10 000 €
- Conservatoire « Pauline VIARDOT » du Provinois : 200 000 €
- Les Arts en Boule : 4 500 €
- Encres Vives : 5 000 €
- AJECTA : 2 000 €
- PROVINS NATATION : 66 850 €
- ASSUPRO : 17 300 €
- AQUACYCLOPEDUS : 13 760 €

Le 08 octobre 2015, le conseil communautaire a alloué, à l'unanimité, une subvention de 300 € en faveur de l'association NEXT SUMMER.

6.2. SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION LES APRES-MIDI DE SAINT LOUP

Le conseil communautaire à l'unanimité, dans sa séance du 16 avril 2015, a voté une subvention de 2 000 € au profit de l'association « Les Après-Midi de Saint-Loup » pour le financement de deux évènements :

- ✓ Un concert dans l'église de Saint-Loup-de-Naud pour l'anniversaire des 70 ans de la fin de la guerre qui a eu lieu le 6 juin 2015.
- ✓ Et une exposition dans l'église de Saint-Loup « Tapisserie Haute-Lice » qui a eu lieu du 5 au 28 juin 2015.

6.3. CONSERVATOIRE « PAULINE VIARDOT » DU PROVINOIS : VOTE D'UNE AVANCE EXCEPTIONNELLE DE 35 000 € A VALOIR SUR LA SUBVENTION 2016

Lors de la séance de conseil communautaire du 11 décembre 2015, le Président de la Communauté de Communes du Provinois a expliqué que depuis la rentrée scolaire 2015, des éléments inquiétants ont été observés dans le fonctionnement de l'association et surtout dans sa situation financière, révélée à la faveur de dissensions et divergences au sein de l'équipe dirigeante, notamment sur les données comptables communiquées en conseil d'administration.

Le conseil d'administration de l'association s'était réuni en octobre et début novembre 2015. Le Président de la Communauté de Communes du Provinois est intervenu lors du conseil d'administration du 4 novembre 2015 et a annoncé que la Communauté de Communes allait commander un audit. A la suite de cette réunion, le Président a mandaté un cabinet d'expertise-comptable pour réaliser un audit sur la situation financière de l'association. Le cabinet CEGECO a donc réalisé l'audit des comptes de l'association pour l'exercice 2015 et a formulé des préconisations de nature à redresser la situation financière et à assurer la pérennité de l'activité.

Madame Chantal RAMBACH, expert-comptable agréée a conduit cet audit et a relevé, entre autres anomalies :

- Des dettes sociales s'établissant de manière certaine à ce jour à plus de 76 000 € (URSSAF et caisses de retraites)

- Un emprunt bancaire de 100 000 € contracté en juin 2015 sans autorisation du conseil d'administration. Il n'avait servi qu'à combler un découvert de trésorerie et en aucun cas à rembourser les dettes.
- Un système d'enregistrement comptable ne respectant pas la normalisation légale : pas de comptabilité d'engagement permettant de constater les dettes et créances, l'inexistence d'un Grand Livre, la tenue de la comptabilité sous simple tableur Excel...

Malgré le versement par anticipation de la totalité de la subvention annuelle du Département, environ 45 000 €, l'association n'était pas en mesure d'acquitter les salaires de décembre 2015.

Devant une telle situation d'urgence, le Président avait proposé à l'assemblée délibérante le 11 décembre 2015, d'approuver le principe de versement d'une avance exceptionnelle de 35 000 € à valoir sur la subvention 2016 de la Communauté de Communes pour permettre à l'association de payer les salaires et charges de personnel de décembre 2015.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité par 60 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- ✓ A approuvé le principe de versement d'une avance exceptionnelle de 35 000 € à valoir sur la subvention 2016 de la Communauté de Communes pour permettre à l'association de payer les salaires et charges de personnel de décembre 2015.
- ✓ Décide d'assortir l'autorisation de ce versement à l'engagement de l'association de transmettre à la Communauté de Communes et au cabinet CEGECO, avant le 20 décembre 2015 :
 - La totalité des pièces comptables demandées dans le cadre de la mission d'audit en cours.
 - Un budget prévisionnel pour l'année 2016.
- ✓ Dit que le vote de la subvention 2016 sera conditionné à la présentation d'un plan de redressement du conservatoire de musique.

6.4. SUBVENTIONS EN FAVEUR DES PROJETS PEDAGOGIQUES A VOCATION CULTURELLE DES ECOLES DU TERRITOIRE

La Communauté de Communes du Provinois participe au financement des projets pédagogiques à vocation culturelle menés par les écoles du territoire.

Trois critères cumulatifs sont nécessaires pour l'octroi d'une subvention :

1. Les projets des écoles doivent s'inscrire obligatoirement dans un projet pédagogique à vocation culturelle. La recevabilité de la demande de subvention est étudiée par la commission culture,
2. La subvention de la Communauté de Communes est égale à 20 % du montant restant à la charge de l'école, toutes subventions déduites et plafonnée à 300 €,
3. Un seul projet par école et par année sera retenu.

Au cours de l'année 2015, la Communauté de Communes du Provinois a apporté son soutien :

- A l'école maternelle du Terrier Rouge de Provins, pour une sortie de fin d'année sur le thème du Moyen-Age. Le conseil communautaire le 29 janvier 2015, a voté à l'unanimité, une subvention de 256 €.
- A l'école de Chenoise pour une classe de mer dans le Calvados. Le conseil communautaire, le 16 avril 2015, a voté à l'unanimité une subvention de 300 €.
- A l'école de Sourduin pour l'organisation de la « Ronde cyclo de Seine-et-Marne ». Le conseil communautaire, le 08 octobre 2015, a décidé à l'unanimité, de voter

une subvention en faveur de l'école d'un montant de 175 €.

- En faveur du R.P.I de Beauchery Saint Martin / Léchelle / Louan-Villegruis-Fontaine, par un projet « cirque ». Le conseil communautaire, le 08 octobre 2015 a voté à l'unanimité, une subvention de :
 - ✓ 300 € à l'école de Beauchery Saint-Martin
 - ✓ 300 € à l'école de Léchelle
 - ✓ 300 € à l'école de Louan-Villegruis-Fontaine
- A l'école de la Ville-Haute de Provins pour un projet de classe transplantée dans le Morbihan. Le conseil communautaire dans sa séance du 11 décembre 2015 à voter à l'unanimité, une subvention de 260 €.

6.5. RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC ACT'ART POUR LES SCENES RURALES

En partenariat avec ACT'ART, la Communauté de Communes du Provinois soutient le développement culturel sur son territoire, au travers les spectacles des « Scènes Rurales » qui sont proposés dans les communes. ACT'ART (Action Artistique en Seine-et-Marne) est une association partenaire du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, chargée de mettre en œuvre des projets culturels et artistiques sur son territoire.

L'association propose et organise les spectacles. La Communauté de Communes participe financièrement et intervient en lien avec les communes participantes.

Pour la saison 2015/2016, cinq spectacles sont prévus dans les communes suivantes :

- Beton-Bazoches
- Poigny
- Sainte-Colombe
- Sourduin
- Louan-Villegruis-Fontaine

La participation de la Communauté de Communes pour cette saison s'élève à 6 250 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire dans sa séance du 08 octobre 2015 a décidé de renouveler son partenariat financier avec ACT'ART pour l'organisation des spectacles « Scènes Rurales » sur le territoire intercommunal et a autorisé le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat.

6.6. PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACTIONS PROPOSEES PAR L'ASSOCIATION TINTINNABULE

La Communauté de Communes du Provinois participe financièrement aux actions proposées par l'association Tintinnabule. Sur la base du volontariat des enseignants, l'association propose des animations musicales dans les classes primaires. Après plusieurs séances de travail en classe, les écoles participantes sont regroupées pour un spectacle commun. Ce projet a été autorisé par l'Inspection de l'Education Nationale de la circonscription de Provins et étudié par la commission culture le 6 janvier 2015.

Pour l'année 2015, 14 classes ont été retenues.

Le conseil communautaire dans sa séance du 29 janvier 2015, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a fixé à 120 € par classe participante le montant de la participation financière de la Communauté de Communes, aux actions proposées par l'association Tintinnabule et a autorisé le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat à intervenir.

6.7. PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACTIONS PROPOSEES PAR L'ASSOCIATION ENCRE VIVES

La Communauté de Communes du Provinois participe à l'action proposée par l'association

Encres Vives. Des auteurs et illustrateurs jeunesse interviennent dans les classes primaires sur la base du volontariat des enseignants. Ce projet a été autorisé par l'Inspection de l'Education Nationale de la circonscription de Provins et a été étudié par la commission culture du 16 janvier 2015.

Au titre de l'année scolaire 2014/2015, 20 classes sont inscrites.

Dans sa séance du 29 janvier 2015, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de fixer la participation financière de la Communauté de Communes du Provinois aux actions proposées par l'association Encres Vives à 100 € par classe participante et a autorisé le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat.

6.8. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE CINEMA LE REXY POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL CINEMATOGRAPHIQUE

Une convention d'objectifs et de moyens pour le développement culturel cinématographique a été signée en septembre 2010 avec l'exploitant du cinéma LE REXY de Provins, pour une durée de 4 ans. Cette convention a pris fin le 16 octobre 2015. Un nouveau projet de convention d'une durée de 4 ans a été étudié par la commission culture le 6 janvier 2015.

Cette convention a pour objectifs principaux d'une part, l'organisation du « Festival du cinéma », manifestation destinée aux écoles élémentaires du territoire qui se déroule chaque année au mois de mars et d'autre part, l'application d'une réduction de 2 € toute l'année et à toutes les séances sur présentation de la carte du Provinois.

En raison du caractère d'intérêt général de ces objectifs qui est de favoriser l'accès au cinéma au plus grand nombre et particulièrement aux plus jeunes, la Communauté de Communes du Provinois s'engage à verser au cinéma LE REXY, une subvention annuelle de 10 000 €.

Le conseil communautaire dans sa séance du 29 janvier 2015, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'allouer au cinéma LE REXY de Provins, une subvention de 10 000 € au titre de l'année 2015 et a autorisé le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens.

6.9. PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA NAVETTE TOURISTIQUE

Depuis 2013, l'Office de Tourisme de Provins propose aux touristes une navette au départ de la gare S.N.C.F incluant des arrêts en centre-ville et en Ville-Haute. L'O.T.S.I de Provins commande le service au transporteur, règle les factures puis sollicite la participation de la Communauté de Communes qui, au titre de la compétence Tourisme, participe au financement du service.

Au titre de la saison 2015, la navette a circulé du 4 avril au 30 août à raison de 8 trajets par jour. Les charges du service ont été estimées à 28 000 € TTC. Les recettes issues de la vente de tickets à 6 000 €, ramenant le déficit prévisionnel à 22 000 €. Le prix du ticket unique délivré à bord a été maintenu à 2,50 €.

Le conseil communautaire dans sa séance du 16 avril 2015, après en avoir délibéré, à la majorité par 56 voix POUR et 6 ABSTENTIONS, a décidé d'apporter son soutien à l'Office de Tourisme de Provins pour le financement de la navette touristique au titre de l'année 2015. La participation financière de la Communauté de Communes du Provinois a été fixée à 22 000 €.

7. FISCALITE

7.1. VOTE DES TAUX DE TAXES ADDITIONNELLES ET DE C.F.E

Au titre de l'exercice 2015, le conseil communautaire dans sa séance du 29 janvier 2015, après en avoir délibéré, à la majorité par 60 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, a voté les taux de taxes additionnelles et de C.F.E comme suit :

- Taxe d'Habitation : 9.14 %
- Taxe Foncière : 2.40 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 5.03 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 21.71 %

7.2. VOTE DU TAUX 2015 DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - REGIME GENERAL

Par délibération du 2 décembre 2013, le conseil communautaire a institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) sur le territoire intercommunal.

Le S.M.E.T.O.M - G.E.E.O.D.E a adressé les états permettant de calculer ce taux à partir d'une estimation des bases d'imposition transmises par les services fiscaux. La dépense pour les ordures ménagères est équilibrée par le paiement de la facture et l'encaissement de la taxe, payée par les contribuables. Au titre de l'année 2015, le montant de la participation de la Communauté de Communes du Provinois au S.M.E.T.O.M – G.E.E.O.D.E était de 5.136.514,17 €.

Le conseil communautaire dans sa séance du 16 avril 2015 a voté, à l'unanimité, un taux 2015 de T.E.O.M de 16,65 %.

7.3. VOTE DU TAUX 2015 DE T.E.O.M POUR LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET

En application d'un régime dérogatoire de "représentation-substitution", la Communauté de Communes du Provinois adhère au S.M.I.C.T.O.M de la région de Coulommiers pour Saint-Martin du Boschet. La T.E.O.M pour la commune est perçue par la Communauté de Communes, en lieu et place du S.M.I.C.T.O.M. Le produit est ensuite reversé au syndicat. Une convention en fixe les modalités.

Par délibération du 5 mars 2015, le comité syndical du S.M.I.C.T.O.M a fixé à 16,81 % le taux de T.E.O.M 2015 pour le territoire auquel est rattaché Saint-Martin du Boschet.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, a fixé à 16,81 %, le taux de T.E.O.M 2015 pour Saint-Martin du Boschet et a autorisé le Président ou son représentant à signer la convention de reversement à intervenir.

7.4. CHOIX DU MODE DE REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C), est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités les plus riches, pour les reverser aux collectivités les moins favorisées.

Au cours de la séance du 18 juin 2015, les chiffres suivants ont été rappelés :

	2013 (CCDP+GERBE)	2014	2015
CC du Provinois bénéficiaire	259 976	571 276	780 251
Reversements aux communes	182 280	370 099	496 457

Présentation des trois modes de répartition possibles arrêtés par les services fiscaux :

1°) Répartition dite « de droit commun » : Le montant reversé aux communes membres est calculé par les services fiscaux, au prorata de leur population et de leur insuffisance de potentiel financier par habitant.

2°) Répartition dérogatoire selon des critères encadrés par la loi : Le montant reversé est calculé à partir de plusieurs critères obligatoires : population, potentiel fiscal par habitant, potentiel financier par habitant, revenu par habitant.

Le conseil communautaire a la possibilité d'en ajouter d'autres, mais les communes doivent percevoir un montant qui est au minimum égal au montant communiqué par les services fiscaux dans le tableau joint.

3°) Répartition « dérogatoire libre": La répartition du reversement aux communes est définie selon les propres critères de la collectivité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, opte pour la répartition dite « de droit commun ». Selon cette répartition dite « de droit commun », la part de la Communauté de Communes a été de 283 794 € et la part reversé aux communes membres a été de 496 457 €.

	SOLDE DE DROIT COMMUN					MONTANT DEROGATOIRE MINIMAL DU REVERSEMENT A LA MAJORITE DES 2/3			
	2013 (*)	2014	2015	Variation / 2014	en % / 2014	2015	Variation / droit commun	Variation / 2014	en % / 2014
Montant reversé Ensemble Intercommunal	259 976	571 276	780 251	208 975	36,58%	780 251			
Part EPCI	77 696	201 177	283 794	82 617	41,07%	432 727	148 933	231 550	115,10%
Part communes membres	182 280	370 099	496 457	126 358	34,14%	347 524	-148 933	-22 575	-6,10%
AUGERS EN BRIE	2 671	3 739	5 018	1 279	34,21%	3 513	-1 505	-226	-6,04%
BANOST VILLEGAGNOON	5 120	7 615	10 425	2 810	36,90%	7 298	-3 127	-317	-4,16%
BEAUCHERY SAINT MARTIN	3 332	4 766	6 250	1 484	31,14%	4 375	-1 875	-391	-8,20%
BETON BAZOCHES	7 260	10 753	15 842	5 089	47,33%	11 089	-4 753	336	3,12%
BEZALLES	2 647	3 951	5 382	1 431	36,22%	3 767	-1 615	-184	-4,66%
BOISDON	803	1 194	1 785	591	49,50%	1 250	-535	56	4,69%
CERNEUX	2 236	3 300	4 187	887	26,88%	2 931	-1 256	-369	-11,18%
CHALAUTRE LA GRANDE		11 170	13 162	1 992	17,83%	9 213	-3 949	-1 957	-17,52%
CHALAUTRE LA PETITE	4 720	6 949	9 510	2 561	36,85%	6 657	-2 853	-292	-4,20%
CHAMPCEVEST	958	1 506	2 357	851	56,51%	1 650	-707	144	9,56%
CHAPELLE SAINT SULPICE	-667	2 868	4 304	1 436	50,07%	3 013	-1 291	145	5,06%
CHENOISE	-4 204	15 724	22 086	6 362	40,46%	15 460	-6 626	-264	-1,68%
COURCHAMP	1 210	1 761	2 231	470	26,69%	1 562	-669	-199	-11,30%
COURTACON	1 637	2 614	3 969	1 355	51,84%	2 778	-1 191	164	6,27%
CUCHARMOY	-851	2 862	3 483	621	21,70%	2 438	-1 045	-424	-14,81%
FRETOY	1 503	2 159	2 779	620	28,72%	1 945	-834	-214	-9,91%
JOUYLE CHATEL	12 271	17 274	23 825	6 551	37,92%	16 678	-7 147	-596	-3,45%
LEHELLE	5 165	7 360	9 585	2 225	30,23%	6 710	-2 875	-650	-8,83%
LONGUEVILLE	-7 002	17 079	24 001	6 922	40,53%	16 801	-7 200	-278	-1,63%
LOUAN VILLEGRIUS FONTAINE	4 500	6 490	8 527	2 037	31,39%	5 969	-2 558	-521	-8,03%
MAISON ROUGE	8 640	12 562	16 213	3 651	29,06%	11 349	-4 864	-1 213	-9,66%
MARETS	1 903	2 692	3 418	726	26,97%	2 393	-1 025	-299	-11,11%
MELZ SUR SEINE	3 687	5 269	6 511	1 242	23,57%	4 558	-1 953	-711	-13,49%
MONICEAUX LES PROVINS	2 566	3 767	5 105	1 338	35,52%	3 574	-1 531	-193	-5,12%
MORTERY	-628	1 816	2 302	486	26,76%	1 611	-691	-205	-11,29%
POIGNY	-916	2 266	3 009	743	32,79%	2 106	-903	-160	-7,06%
PROVINS	69 405	97 994	130 847	32 853	33,53%	91 593	-39 254	-6 401	-6,53%
ROUILLY	-1 532	6 033	8 666	2 633	43,64%	6 066	-2 600	33	0,55%
RUPEREUX	914	1 268	1 649	381	30,05%	1 154	-495	-114	-8,99%
SAINT BRICE	4 076	5 420	7 018	1 598	29,48%	4 913	-2 105	-507	-9,35%
SAINTE COLOMBE	14 603	21 024	27 973	6 949	33,05%	19 581	-8 392	-1 443	-6,86%
SAINT HILLIERS	-1 563	5 487	7 705	2 218	40,42%	5 394	-2 311	-93	-1,69%
SAINT LOUP DE NAUD	-3 029	10 780	14 728	3 948	36,62%	10 310	-4 418	-470	-4,36%
SAINT MARTIN DU BOSCHET	3 341	4 719	5 815	1 096	23,23%	4 071	-1 744	-648	-13,73%
SANCY LES PROVINS	3 236	4 795	6 117	1 322	27,57%	4 282	-1 835	-513	-10,70%
SOISY BOUY	7 900	10 964	14 148	3 184	29,04%	9 904	-4 244	-1 060	-9,67%
SOURDUN	13 128	23 643	32 374	8 731	36,93%	22 662	-9 712	-981	-4,15%
VILLIERS SAINT GEORGES	10 679	14 887	19 425	4 538	30,48%	13 598	-5 827	-1 289	-8,66%
VOULTON	2 245	3 087	4 044	957	31,00%	2 831	-1 213	-256	-8,29%
VULAINES LES PROVINS	316	492	682	190	38,62%	477	-205	-15	-3,05%
(*) 2013	CC	GERBE							
Montant reversé Ensemble Intercommunal : CC	299 151		259 976						
Montant prélevé ensemble intercommunal : GERBE		-39 175							
Part EPCI	96 479	-18 783	77 696						
Part communes membres	202 672	-20 392	182 280						

7.5. ASSUJETTISSEMENT A LA T.V.A DES TRAVAUX DE LA MAISON DE SANTE DE CHENOISE

Des travaux d'aménagement ont été entrepris sur les bâtiments et terrains situés rue de la Forêt à Chenoise, pour réaliser une maison de santé. Selon les dispositions de l'article 260-2 du Code Général des Impôts, les locations d'immeubles nus, par les collectivités territoriales sont exonérées de la T.V.A, mais elles peuvent être imposées de plein droit. Le local en question ne doit pas être destiné à l'habitation et doit être utilisé pour les besoins de l'activité d'un preneur, dès lors que le bail fait mention de l'option. La maison de santé de Chenoise remplissait ces critères d'assujettissement à la T.V.A, puisque sa location fera bien l'objet d'un bail commercial.

L'assujettissement à la T.V.A pour ces locaux, doit permettre à la Communauté de Communes de récupérer la T.V.A sur les travaux alors que par l'intermédiaire du Fonds de Compensation de la T.V.A la récupération serait impossible puisqu'il s'agit d'un immeuble de rapport loué à des fins commerciales. La récupération de la T.V.A est immédiate. La Communauté de Communes devra s'acquitter d'une T.V.A sur les loyers perçus.

Le conseil communautaire dans sa séance du 29 janvier 2015, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'assujettir à la T.V.A des travaux d'aménagement de la maison de santé à Chenoise.

7.6. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION

Le conseil communautaire conformément aux dispositions de l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, a dû délibérer pour déterminer les conditions de constitution, de reprise et le cas échéant, de répartition et d'ajustements des provisions. Des provisions pour risques et charges d'exploitation ont été budgétées sur l'exercice 2015.

Le conseil communautaire dans sa séance du 29 janvier 2015, après en avoir délibéré à l'unanimité, a donné son accord pour que la Communauté de Communes du Provinois :

- Provisionne 1.000.000 € dans le cadre de l'aménagement numérique, cette provision sera utilisée en fonction de l'avancée du projet.
- Provisionne 100.000 € pour le transport de l'eau dans le cadre d'un maillage des réseaux d'eau, là encore, cette provision sera utilisée en fonction de l'avancée du projet.

7.7. FIXATION DEFINITIVE DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE JOUY-LE-CHATEL

La commune de Jouy-le-Châtel a transféré sa compétence « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » à la Communauté de Communes du Provinois au 1^{er} janvier 2015. Comme le prévoit le code général des impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) s'est réunie le 18 juin 2015 et a établi son rapport déterminant l'impact financier de ce transfert sur l'Attribution de Compensation perçue par la commune.

Ce rapport indiquait qu'en 2014, pour l'exercice de la compétence A.L.S.H, la commune de Jouy-le-Châtel a supporté 87 086,76 € de dépenses et a perçu 41 749,80 € de recettes, soit une charge nette de 45 336,96 €. La commune percevait une Attribution de Compensation de 127 293,90 €. La C.L.E.C.T a donc proposé de diminuer cette Attribution de Compensation du montant de cette charge nette transférée à la Communauté de Communes, pour la fixer à 81 956,94 €.

Le rapport de la C.L.E.C.T a été notifié aux 40 communes membres le 22 juillet 2015.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, dans sa séance du 11 décembre 2015 a fixé à 81 956,94 €, le montant de l'Attribution de Compensation de la commune de Jouy-le-Châtel.

8. AUTRES DECISIONS

8.1. FORMATION DES ELUS : ORIENTATIONS THEMATIQUES ET VOTE DU PLAFOND

Le Code Général des Collectivités Territoriales reconnaît aux élus locaux, au titre de leur mandat un droit à une formation adaptée à leurs fonctions, des autorisations d'absences et un crédit d'heures. Cette procédure, introduite par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a pour but d'améliorer l'information des élus locaux sur leur droit à la formation.

Trois catégories de formation peuvent être identifiées :

1 : Les savoirs fondamentaux relatifs aux collectivités :

Pour améliorer leurs connaissances sur le fonctionnement des administrations et organismes divers, intégrer plus facilement les contraintes réglementaires et sécuriser leurs décisions, les élus peuvent être intéressés par des apports en matière de :

- Finances : budget, liens entre communes et intercommunalité (attribution de compensation),
- Ressources humaines,
- Juridique : risques liés à l'exercice du mandat, marchés publics,
- Environnement administratif et techniques des collectivités,
- Dossiers techniques communautaires.

2 : Savoir-faire garants de l'efficacité personnelle :

- Renforcer les capacités personnelles.

3 : Définir les formations à partir des souhaits exprimés par les conseillers communautaires.

Les formations peuvent être des formations externes : un recensement de ces formations peut être communiqué aux conseillers qui en font la demande, en vue d'une formation individuelle ou collective. La commission Aménagement et Développement Durable – Formation des Elus validera ces demandes.

Il peut également s'agir de formations collectives internes dans les locaux de la Communauté de Communes.

Concernant le financement, il s'agit d'une dépense obligatoire. Le budget formation est plafonné à 20 % du montant total des indemnités de fonctions. Le montant d'indemnités 2015 était de 63 024,90 €.

Le conseil communautaire dans sa séance du 29 janvier 2015, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a validé les orientations thématiques telles que présentées ci-dessus et a fixé un crédit de formation annuel de 10 000 €.

8.2. FIXATION DES TARIFS 2016 DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

En 2015 la Communauté de Communes du Provinois a voté des tarifs harmonisés pour 6 centres de loisirs relevant de sa compétence : Les Hauts de Provins, Beton-Bazoches, Jouy-le-Châtel, Champbenoist, Chenoise et Longueville. Pour Sports Loisirs Vacances, qui n'est ouvert que les après-midi avec des inscriptions à la semaine, il avait été proposé d'augmenter les tarifs sur 2 ans. Pour les sorties et la dégressivité, il avait été décidé :

- Participation aux sorties hors Provinois : 60 % du coût de la sortie (transport + billetterie), plafonnée à 10 €.
- Participation aux séjours : 60 % du prix de revient.

- Réduction applicable aux habitants de la Communauté de Communes : 10 % pour le 2^{ème} enfant inscrit et présent, 20 % à partir du 3^{ème} enfant inscrit et présent ou 20 % sur présentation de la carte famille nombreuse ou sur présentation du livret de famille.

La commission A.L.S.H s'est réunie le 16 novembre 2015 et a proposé de maintenir les tarifs des centres de loisirs pour l'année 2016, excepté pour Sports Loisirs Vacances pour lequel elle confirme sa proposition de tarifs 2016 :

Revenus mensuels	Communes de la Communauté de Communes et conventionnées			Communes extérieures		
	Demi-journée	Demi-journée avec repas	Journée avec repas	Demi-journée	Demi-journée avec repas	Journée avec repas
- de 1099 €	3.15 €	5.45 €	7.50 €	7.80 €	11.40 €	16.80 €
1100/2199 €	4.60 €	6.90 €	10.20 €			
2200/2999 €	5.60 €	8.50 €	12.50 €			
+ de 3000 €	6.50 €	9.50 €	14 €			

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, dans sa séance du 11 décembre 2015 a voté les modalités et les tarifs pour les sorties et la dégressivité ainsi que les tarifs des A.L.S.H 2016 comme indiqués ci-dessus.

8.3. VOTE DES TARIFS POUR LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Le centre hospitalier Léon BINET de Provins proposait un service de portage de repas à domicile aux personnes âgées. 55 personnes résidant dans le périmètre de la Communauté de Communes bénéficiaient de ce service, soit un peu plus de 20 000 repas livrés annuellement. Le prix facturé au bénéficiaire était plus élevé s'il résidait dans une commune n'adhérant pas à l'ICL (16 communes membres de la Communauté de Communes). Il n'y avait pas de repas du soir. Le centre hospitalier a cessé définitivement de fournir ce service au 31 août 2015.

Dans le cadre de ses compétences statutaires, la Communauté de Communes organisera à compter du 1^{er} septembre prochain ce service, pour couvrir la totalité des besoins qui seraient exprimés dans ses 40 communes membres, en confiant à une société de restauration la fourniture des repas et la livraison chez l'habitant.

Au terme d'une procédure de consultation, la société ELITE Restauration a été retenue avec un prix de 8,40€ / repas. Le marché a été conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois. Les caractéristiques principales de la prestation sont les suivantes :

- Service ouvert à toute personne intéressée.
- Le plateau-repas incluant un repas du soir (avec deux menus au choix proposés chaque jour).
- Livraison 3 fois par semaine, les mardis, mercredis et samedis entre 8h et 12h, avec prise de commande 48 heures à l'avance.
- Adaptation si besoin à des régimes spécifiques (sans sel, diabétique, haché, mixé)

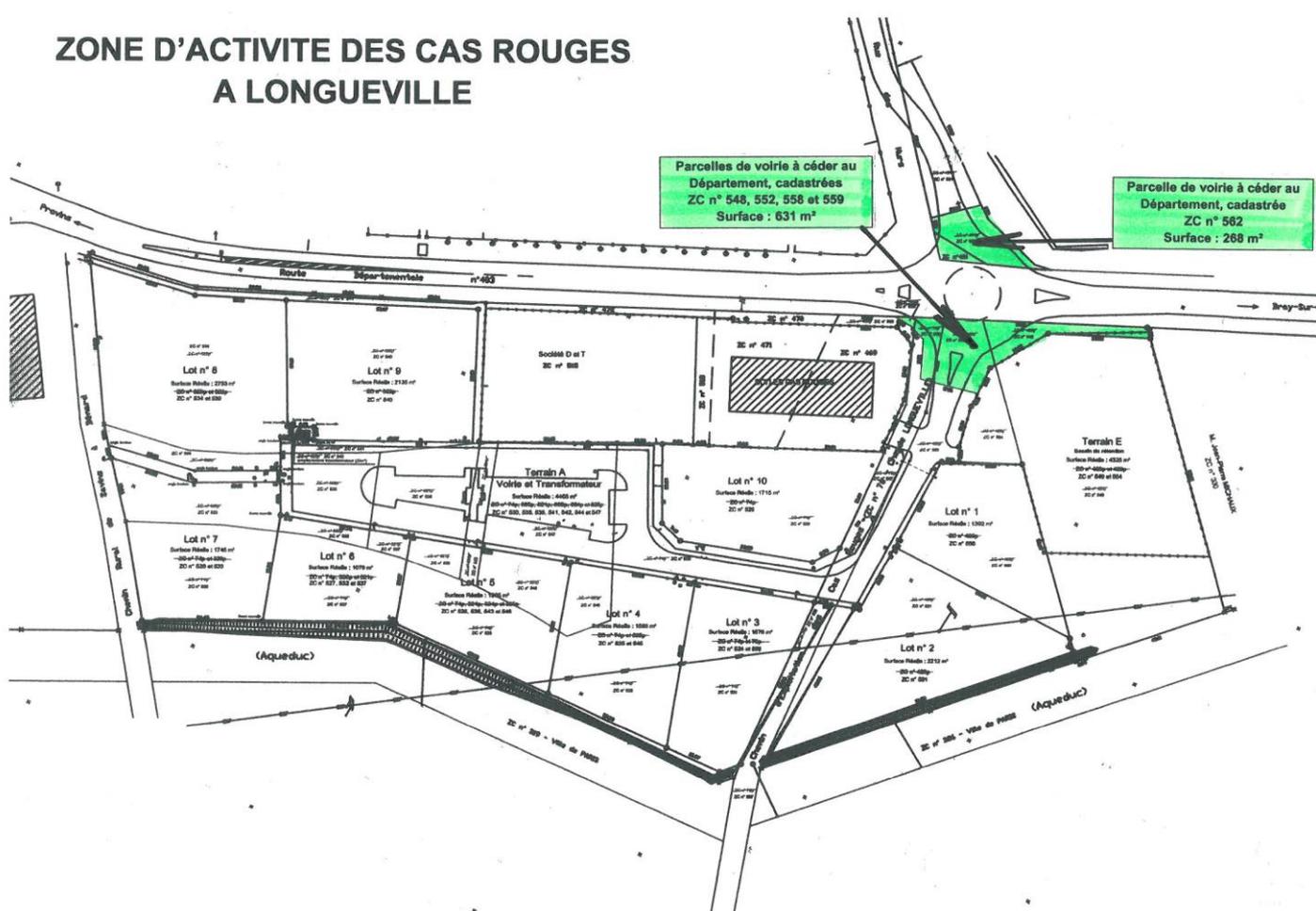
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, dans sa séance du 28 juin 2015, le conseil communautaire a fixé le tarif applicable à l'ensemble des bénéficiaires de ce service de portage de repas à domicile à 8,40 € à compter du 1^{er} septembre 2015.

9. OPERATIONS ET REALISATIONS

9.1. REALISATION FONCIERE – VENTE AU DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE DE PARCELLES AU GIRATOIRE DE LA RD 403 DESSERVANT LA ZONE D'ACTIVITE DES CAS ROUGES A LONGUEVILLE

La Communauté de Communes de la G.E.R.B.E dissoute, avait réalisé le giratoire sur la RD 403 pour desservir la Z.A des Cas Rouges à Longueville. Il était convenu avec le Département qu'elle lui cède les terrains d'assiette de ce giratoire à l'Euro symbolique. Cet échange de parcelles n'avait pas été mené à terme.

Le conseil communautaire dans sa séance du 16 avril 2015 a décidé de réaliser cette transaction foncière de manière à permettre au Département, responsable de l'entretien de la RD 403, d'intégrer ces parcelles dans le domaine public routier départemental. La cession concernait 5 parcelles pour une surface de 899 m² : Parcelles ZC 548, ZC 552, ZC 559 et ZC 562 transférées à la Communauté de Communes du Proinois au moment de la fusion et la parcelle ZC 558, acquise plus récemment à l'Euro symbolique par la Communauté de Communes à la commune de Longueville.



9.2. Z.A.C DU PROVINOIS : APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL AUX COLLECTIVITES LOCALES AU TITRE DE L'ANNEE 2014

L'article 17 du traité de concession d'aménagement de la Z.A.C du Proinois prévoit en conformité avec le Code de l'Urbanisme, que l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (A.F.T.R.P), devenue Grand Paris Aménagement, établit un compte-rendu financier annuel ainsi qu'un bilan prévisionnel, communiqués à la Communauté de

Communes du Provinois. Il s'agit d'une formalité destinée à l'information des élus communautaires.

Ce compte-rendu annuel d'activités relatait au titre l'année 2014 :

- Les actions menées dans le cadre de cette opération,
- Les dépenses et recettes réalisées,
- Les perspectives pour 2015.

Il comportait en pièces annexes un bilan prévisionnel et échéancier de trésorerie avec arrêt des comptes au 31 décembre 2014, la liste des commandes et marchés notifiés avant le 31 décembre 2014, le tableau des cessions et acquisitions immobilières au 31 décembre 2014 ainsi que la fiche de lot et visuel du lot A1.

Les actions 2014 ont porté sur :

La conception et réalisation des espaces publics

- La finalisation du PRO des espaces publics
- La passation des marchés de travaux d'aménagement
- Lancement des travaux d'aménagement des espaces publics

La réalisation des sondages et autres études nécessaires

- Levée du risque archéologique

L'avancée des procédures règlementaires obligatoires

- Obtention de l'arrêté Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques
- Approbation du Programme des Equipements Publics par le conseil municipal de la ville de Provins
- Approbation du Dossier de Réalisation de la Z.A.C par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Provinois
- Approbation de la modification du P.L.U par le conseil municipal de la Ville de Provins

L'acquisition du terrain et la préparation des cessions

- Poursuite des actions de commercialisation
- Préparation de la première promesse de vente de l'opération (lot A1)
- Préparation du premier Permis de Construire de l'opération (lot A1)

Le bilan financier prévisionnel au terme de l'opération fait apparaître les financements suivants :

DEPENSES	Montants arrondis (k€ HT)	RECETTES	Montants arrondis (k€ HT)
Etudes pré-opérationnelles	173	Cessions charge foncières d'activités	2 588
Acquisitions foncières	810	Participation CCP	2 295
Travaux VRD	2 245		
Honoraires techniques	366		
Frais divers	391		
Rémunération aménageur	850		
Frais financiers	278		
TOTAL	5 111	TOTAL	4 884

Le conseil communautaire dans sa séance du 08 octobre 2015, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a approuvé le compte-rendu annuel aux collectivités territoriales présenté par l'A.F.T.R.P au titre de l'exercice 2014.

9.3. VENTE D'UNE PARCELLE SUR LA ZONE DE LA NOELLE A BETON-BAZOCHE

La société « SCI PALMA » déjà propriétaire d'une parcelle située sur la zone de la Noëlle, envisageait de la diviser en deux lots. Pour améliorer la largeur de façade de l'un des deux

lots, elle souhaitait acquérir la parcelle F n°826, d'une surface de 25 m².

Cette parcelle a été proposée à la vente au prix de 5 € HT le m², prix de la valeur estimée par le service des Domaines.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, dans sa séance du 08 octobre 2015, a autorisé la vente de cette parcelle à la S.C.I PALMA au prix de 5 HT le m², soit 125 € HT pour les 25 m².